

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 123

Date de la convocation et de son affichage : 07 décembre 2016

Date d'affichage du compte rendu : 23 décembre 2016

L'An Deux Mille Seize, le seize décembre à 16h00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 07 décembre 2016 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire -BAUDIN Philippe (arrivée 17h26, pouvoir REY M.)- BERNARD Christian (arrivée 20h30, pouvoir FAGNEN S.) - BESNARD Angélique (départ 20h00, pouvoir LEREVEREND P.) - BEURTON Sophie - BIHET Pierre (arrivée 16h39 – départ : 20h00, pouvoir GUEGAN F., à son départ) - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine – BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Christian (arrivée 17h35) - CAUVIN Bernard (départ 17h30, pouvoir BAUDIN P.) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie (départ 20h00, pouvoir JOLY K.) - CREN Anne - CUNY Daniel - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard -DESPLAINS Isabelle (arrivée 17h03, pouvoir FEUILLY H.) - DUFOUR Christine (arrivée 16h51, pouvoir DELAUNAY S.) - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine (arrivée 17h19, pouvoir TRAVERT A.) - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FERNAGU Jean-Marie - FEUILLY Hervé (départ 20h49, pouvoir DESPLAINS I.) - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno (départ 21h10, pouvoir FONTAINE B.) - GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine (arrivée 20h20, pouvoir GENTILE C.) – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GOREMAN Paul (arrivée 17h57 – départ 20h00) - GRUNEWALD Martine - GUEGAN Fabienne (arrivée 16h58, pouvoir OLIVIER S.) - GUERRY Aurélie - GUILLOT Marie-Annick (absence entre 17h05 et 17h20, pouvoir GRUNEWALD M.) - GUYON Sophie (départ 22h11, pouvoir HUBERT J.) - HAIRON Maryline - HAMON Françoise - HÉBERT Dominique - HEBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HERY Sophie - HOUIVET Benoît - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine - HUREL Karine - JOLY Kristelle (arrivée 18h10) - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel (arrivée 19h30) - JUMELIN Béatrice - LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAUNOY Claudie (arrivée 16h53) - LE BARBENCHON Aline – LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LEBOIDRE Jean-Louis - LECLAIRE Maryvonne - LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h15 – départ 19h45, pouvoir TESSON P.) - LEFRANC Bertrand - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel (absence entre 17h15 et 20h00, pouvoir RENE A.) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Anne - LEJUEZ Nicolas (départ 20h00, pouvoir HEBERT R.) - LELOY Jean-Pierre – LEPOITTEVIN Gilbert - LEPOTIER Carole (départ 18h07, pouvoir MONNIER J.) - LEQUILBEC Frédéric – LEREVEREND Philippe (arrivée 17h34, pouvoir BESNARD A.) - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah (arrivée 16h54) - LETOUZÉ Thierry (arrivée 17h35, pouvoir LETERRIER S.) - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER Frédéric - LUCAS David - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David - MARIVAUX Isabelle (arrivée 17h22 – départ 20h00, pouvoir BOUSSELMAME N.) - MONNIER Jean - OLIVIER Hubert - PIC Anna (arrivée 17h51) - PICHON Jean-Pierre - POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie (départ 20h00) - RENARD Nicolle (départ 20h00) – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal (arrivée 17h35, pouvoir HUBERT C.) - ROUELLÉ Maurice (départ 22h36) - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille (départ 18h02, pouvoir TIFFREAU D.) – ROUXEL André - SÉBIRE Nelly (départ 18h20, pouvoir ROUXEL A.) - SIMON Sylvie (départ 17h46, pouvoir GRUNEWALD M.) - SOETAERT Pierre - SPAGNOL Marc (arrivée 18h46, pouvoir LAGARDE J.) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - THÉVENY Marianne (arrivée 16h51 – départ 21h30, pouvoir TISON F., à son départ)- THIEULENT Lydia - TIFFREAU Danièle - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie (départ 20h00, pouvoir LEJAMTEL R.) - VAYER Dominique - VIGNET Hubert.

ABSENTS EXCUSES – BESUELLE Régine (pouvoir LINCHENEAU J.M.) - BLED Corinne (pouvoir FATOME M.) – BONYADI Barzin (pouvoir THIEULENT L.) - BRANTONNE Pascal (pouvoir PICHON J.P) – CATHERINE Arnaud (pouvoir GODEFROY A.) - CEDRA Thierry (pouvoir BEURTON S.) – CHAMPAIN Jacqueline (pouvoir MAGHE J.M.) - COLSON Christiane (pouvoir LEJEUNE A.) - DANZIAN Monique (pouvoir LEGOUBEY F.) – DESNOUES Marylène (pouvoir ADAM M.) - DUPREY Catherine (pouvoir AMBROIS A.) - EUDET Yveline (pouvoir EPPE J.B) - HAMELIN Charlotte - HUET Fabrice (pouvoir JORET M.) – JEANNE Lucile (pouvoir ROUSSEL P.) – KERRENEUR Michel (pouvoir GOREMAN P.) - LAISNEY Michel (pouvoir LEPOITTEVIN M.) - LAMBERT-CARABIN Annie (pouvoir TAVARD A.) - LEMARINEL Nelly (pouvoir BAUDIN M.P.) - LERECULEY Daniel (pouvoir VAYER D.) - LORIMIER Monique (pouvoir LIOT C.) - LOUISET Michel (pouvoir HOULLEGATTE J.M.) - LUCE Christophe (pouvoir HEBERT D.) – MARTIN Olivier (pouvoir JUMELIN B.) - OVIVIER Stéphane (pouvoir VIGNET H. à partir de 17h46) - PEYPE Gaëlle (pouvoir MADEC N.) - PICHON Hugues (pouvoir LUCAS D.) - PINEL Dominique (pouvoir POIZOT E.) – SIMONIN Philippe (pouvoir LETERRIER A., à partir de 17h36) – SOURISSE Claudine (pouvoir BURNOUF) – TAUPIN Dominique (pouvoir RENARD Ni.) - VALTON Thierry (pouvoir GESNOUIN M.C.) - VIVIER Nicolas (pouvoir LE MONNYER F.).

ABSENTS : CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno - MACÉ Isabelle - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - SOREL Jeanne - VAULTIER Thérèse.

M. POIDEVIN conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

1 – COMMUNICATIONS DIVERSES

M. ARRIVÉ : *Mes chers collègues, avant de commencer et de vous livrer quelques propos liminaires, je voudrais revenir sur un courrier qui vous a été adressé, que j'ai eu le plaisir de signer, concernant les élections présidentielles. On vous rappelle que l'on a besoin de vous comme à chaque fois pour tenir les bureaux de vote et on vous demande de retenir les dates et de nous répondre avant le 30 janvier sur le lieu du bureau de vote à votre choix. Donc merci de pouvoir répondre à l'administration dès que possible pour que l'on puisse s'organiser. C'est sous le contrôle d'Annick GODEFROY. Donc merci de bien vouloir répondre à quel bureau de vote vous souhaitez être lors des élections présidentielles puisque l'on va rentrer dans un dispositif électoral. Vous avez, dans le courrier que je vous ai adressé, l'ensemble des bureaux de vote par commune déléguée et déterminé par canton.*

Mes chers collègues, chers amis, c'est le dernier conseil de l'année. Cette année a été extrêmement chargée et ce conseil sera chargé. C'est une journée particulière, nous avons accueilli le premier ministre tout à l'heure. C'est aussi l'anniversaire d'Annick GODEFROY, donc double journée particulière. Donc, dernier conseil de l'année. Année extrêmement chargée comme vous le savez, je ne vais pas revenir dans le détail sur tout ce qui a été fait durant cette année, vous le savez aussi bien que moi, mais je voulais principalement vous remercier toutes et tous en cette fin d'année de votre implication au quotidien pour la création de notre commune nouvelle. Comme vous le savez cette commune nouvelle n'est pas une fin en soi mais un outil, un outil au service du territoire et de son développement et un outil – et c'est bien là l'essentiel – au service de nos habitants. Je voudrais vous saluer toutes et tous, saluer les maires délégués, l'ensemble des adjoints pour leur implication quotidienne à construire Cherbourg-en-Cotentin et remercier l'ensemble des maires délégués et des adjoints de leur soutien au quotidien.

Ce conseil est chargé comme vous l'avez vu. Nous ferons une pause après la délibération sur la communauté d'agglomération du Cotentin, ce qui me permettra, lorsque la délibération sera venue de vous dire quelques mots sur cette nouvelle réforme institutionnelle, sur cette nouvelle avancée institutionnelle, juste après le dépouillement pour permettre aux scrutateurs de dîner également, il y aura une petite pause repas et puis nous reprendrons notre conseil.

Avant de commencer, mes chers collègues, je voulais revenir sur le déplacement en Australie, à la fois sur quelques éléments de contexte et quelques éléments de forme. A plusieurs reprises entre juillet et novembre, nous avons reçu plusieurs délégations Australiennes ici en visite à Cherbourg-en-Cotentin, plusieurs ministres : ministre d'Australie du Sud, d'Australie de l'Ouest, de nombreux militaires, industriels, de nombreux salariés aussi des futurs chantiers Australiens ; et nos amis Australiens ont insisté sur la forte attente d'Adélaïde et de sa région pour nous accueillir, pour accueillir une délégation venue de Cherbourg-en-Cotentin. Nous avons initialement programmé un déplacement en février/mars et mi-novembre, plusieurs canaux diplomatiques nous ont fait savoir que les autorités australiennes pourraient prendre ombrage d'une trop longue attente. Nous avons donc monté un voyage rapidement pour éviter qu'un non-voyage soit perçu comme une marque de désintérêt de notre part. Nous avons donc organisé le voyage en quelques jours et puis nous nous sommes rendus à plusieurs élus accompagnés d'un journaliste à Adélaïde il y a quelques jours.

Lors d'un programme dense qui avait été construit en liaison avec l'ambassade de France en Australie, nous avons rencontré sur place la communauté française présente. Nous avons visité une école bilingue Franco-Australienne qui est en train de se mettre en place dans le cadre de ce contrat de sous-marin. Puisque je vous parle d'école, et j'associe à mes propos l'ensemble des maires-adjoints à l'éducation, nous avons commencé un travail avec le recteur et l'éducation nationale pour nous aussi ici à Cherbourg-en-Cotentin, commencé à travailler sur ces questions d'apprentissage de la langue qui sont essentielles pour les familles. J'associe à mes propos les adjoints qui m'ont accompagnés lors de ce déplacement et je vois Geneviève GOSELIN-FLEURY juste en face, nous aurons aussi l'occasion d'échanger sur ce sujet, en tout cas nous l'espérons, avec la ministre française de l'éducation nationale pour qu'elle nous aide à construire un programme digne de ce nom, en tout cas un programme très attendu par nos amis Australiens.

Nous avons aussi rencontré la chambre de commerce et d'industrie française, travaillé avec l'alliance française, rencontré les gens de Creative France, commencé à travailler avec les Australiens sur leur projet de festival français à Adélaïde, et bien sûr, échangé de nombreuses fois avec l'ambassadeur ; visité les chantiers navals de Techport à Port Adélaïde, là où seront construits les sous-marins puisque c'est le futur site de construction, signé une lettre d'intention avec Port Adélaïde dans le cadre d'une volonté de coopérer entre nos deux villes. Port Adélaïde étant une ville qui s'inscrit dans une agglomération de plus de 600 000 habitants mais Port Adélaïde est une ville qui ressemble beaucoup à Cherbourg-en-Cotentin et qui compte un peu plus de 130 000 habitants ; rencontré également avec le ministre de la défense d'Australie, qui était à Cherbourg il y a quelques jours, de nombreux chefs d'entreprises et puis travaillé sur ces sujets avec le premier ministre d'Australie du Sud ; rencontré ensuite la consul honoraire de France pour continuer à travailler et avancer sur ces sujets, visité ensuite dans le détail la ville d'Adélaïde et le musée maritime – je le disais à Bernard CAUVIN tout à l'heure, musée maritime qui rêve de Cité de la mer et avec lequel nous pourrions éventuellement entamer une coopération puisque ce musée est plus modeste que la Cité de la mer mais fait un vrai travail de recherches en lien avec l'université d'Adélaïde – visité ensuite un lycée maritime qui est à la fois un mélange de notre lycée maritime aquacole mais également de Doucet, un peu une fusion de ces deux établissements, en tout cas la visite était extrêmement intéressante et ce lycée s'appelle Lefèvre donc on y voit aussi un excellent signe pour notre avenir

commun ; rencontré enfin la ministre de l'éducation, Susan Close que nous recevrons ici à Cherbourg-en-Cotentin en janvier.

L'objectif de ce déplacement était d'affiner les discussions autour de deux sujets, vous l'avez compris, le premier étant l'accueil des familles ici, les familles qui vont venir à Cherbourg-en-Cotentin, sur plusieurs sujets, les questions d'éducation, je vous en parlais tout à l'heure, les questions de logement, les questions de sport, de culture, finalement tout ce qui intéresse les futurs arrivants, la qualité de vie, la vie dans la cité, et puis un deuxième point extrêmement important pour nous comme pour nos amis australiens : la question de développer des relations commerciales et touristiques entre Cherbourg-en-Cotentin, entre le Cotentin et la région d'Adélaïde.

Je pense notamment aux questions d'agriculture, d'agro-alimentaire, de tourisme, je viens d'en parler, d'industrie, et nous avons de belles industries à promouvoir ici dans le Cotentin, la question énergétique qui les intéresse beaucoup. Bref, finalement, l'ensemble des compétences présentes ici sur notre territoire dont on souhaite mettre en avant et en tout cas valoriser le savoir-faire du territoire sur un certain nombre de sujets. Tout reste à faire bien entendu, vous l'avez compris, mais en tout cas de belles opportunités s'ouvrent pour notre ville et pour le Cotentin.

Nous aurons aussi, et je parle sous le contrôle de Jean-Michel HOULLEGATTE, du lien à mettre avec notre système éducatif et le leur. Je pense à nos écoles, à notre site universitaire, à notre école d'ingénieur et à l'ensemble de la communauté éducative que nous souhaitons faire travailler sur ces sujets puisque pour les australiens, et c'est légitime, l'arrivée ici de leurs familles est une véritable question. Cela a été un séjour dense mais extrêmement riche et à notre sens, et là je parle au nom de toute la délégation, extrêmement porteur d'avenir pour Cherbourg-en-Cotentin et pour le Cotentin.

Nous y retournerons en 2017 pour continuer à travailler sur tout cela. J'espère être la prochaine fois accompagné de chefs d'entreprises et puis d'acteurs touristiques bien entendu. Et je termine en vous précisant que depuis ce voyage nous avons reçu ici à Cherbourg-en-Cotentin une quarantaine d'ingénieurs australiens, c'était il y a quelques jours en mairie puisqu'ils commencent à venir découvrir le territoire et à venir se former. Et puis nous avons accueilli le ministre Australien des industries de défense il y a quelques heures à Cherbourg à DCNS.

Voilà mes chers collègues les éléments que je voulais vous livrer en introduction de ce conseil et je voulais revenir sur ce déplacement.

M. LEJAMTEL : D'abord, on regrette, sur ce sujet de l'Australie, de ne pas avoir eu l'occasion en conseil de discuter de manière plus approfondie des objectifs de ce déplacement. Alors vous venez de le faire mais par rapport à un déplacement de cette importance, cela aurait été bien de pouvoir consulter les groupes. Si les calendriers des conseils ne permettaient pas de le faire en conseil, qu'il y ait au minimum cette présentation des objectifs de ce voyage parce qu'il n'y a pas un élu de Cherbourg-en-Cotentin qui est défavorable au développement industriel, aux coopérations et aux jumelages.

Je vais prendre deux exemples : par rapport à l'adduction d'eau au Sénégal, qui a été faite et qui a été aussi un projet très structuré et très structurant pour le village où cela a été fait, il y avait eu des présentations en amont dans les conseils qui avaient précédé, des objectifs de ces déplacements donc là, on était bien dans le cas de quelque chose qui avait porté ses fruits et on ne peut que s'en féliciter par rapport à de la coopération décentralisée et par rapport à un jumelage fructueux.

Pour prendre un exemple plus lointain, « Fastship », où là aussi il y avait eu des voyages à Philadelphie d'un certain nombre d'élus, le 1^{er} octobre 1999, Cherbourg et « Fastship » ont signé pour 20 ans un contrat pour 3 navires, 2 escales par semaine, 1 coordinateur avait été nommé par un ministre et considérait que les choses allaient dans le bon sens. Le 14 novembre 1999, Toyota, CMN, « Fastship », l'Arsenal, Bernard Cazeneuve sur tous les fronts... Ce que je veux dire, quand on regarde avec un peu de recul, ce qu'est dans le Nord Cotentin l'évolution de l'industrie, on voit bien qu'à minima, il faut un certain recul critique à partir du moment où on met en place une politique volontariste pour essayer de relancer notamment l'emploi dans le nord Cotentin. Parce que si je prends les quatre sujets dont je viens de parler, sur Toyota par exemple, dans le journal du 14 novembre 1999, le député de Cherbourg, Bernard Cazeneuve, considérait non-normal le défaitisme ou du moins la résignation dont témoignent les élus et la chambre de commerce sur ce sujet de Toyota et il mettait sur le compte de la brutalité de la mondialisation la décision des responsables européens de Toyota de quitter Cherbourg à l'horizon 2001. Donc on a vu que Toyota avait effectivement quitté Cherbourg. « Fastship » s'est avéré être une illusion puisqu'il n'y a pas eu de « Fastship » ; quant à l'Arsenal, elle a perdu des centaines d'emplois depuis cette période. Ce que je veux dire par là, c'est que votre délégation qui est allée en Australie, on ne met pas en question votre volontarisme politique et le bienfondé de ce déplacement, mais sur des sujets aussi structurants pour le nord Cotentin, à minima, il aurait pu y avoir une discussion politique et pas simplement une communication politique. Parce qu'il y a la communication et il y a les faits, et en matière industrielle, les faits depuis une quinzaine d'années sur le nord cotentin sont éloquentes.

M. ARRIVÉ : Ecoutez M. LEJAMTEL, je ne vais pas entrer dans le débat. Je vous ai répondu, le voyage s'est monté rapidement et puis je pense que vous vous trompez de sujet. La collectivité que je préside n'a pas de responsabilité sur le contrat sous-marin, c'est négocié entre industriels, d'Etat à Etat, de pays à pays. Le sujet qui est le nôtre est celui que je vous ai exposé.

Dans un premier temps, comment on fait pour s'organiser, pour accueillir ici 50, 60, 70 familles et comment on fait pour leur permettre de vivre dans les meilleures conditions ici et puis de profiter du beau territoire qui est le nôtre. Ça c'est le premier sujet. Le deuxième sujet, c'est comment on s'appuie sur ce contrat, sur 50 ans de relations avec nos amis Australiens, pour développer avec eux un certain nombre de sujets, je vous en ai cité quelques-uns tout à l'heure, je pense au développement touristique puisqu'il y a 2 millions d'Australiens qui viennent en vacances par an en France, cela peut être intéressant de faire la promotion de la Normandie et du Cotentin et puis comment on s'appuie sur ce contrat pour faire la promotion de notre savoir-faire autre que sous-marin, et encore une fois je vous ai donné quelques exemples, produits de la mer, transformation de ces produits de la mer, promotion de nos produits agricoles etc. Donc je pense qu'il ne faut pas se tromper de sujet. Le voyage s'est monté rapidement comme je vous l'ai expliqué et on en avait parlé, effectivement non pas en conseil mais on en avait parlé en bureau municipal.

M. HOULLEGATTE : Ralph LEJAMTEL m'excusera mais si j'ai un peu la dent dure, je dirais que dans le cadre des tribunaux populaires que M. MÉLENCHON veut mettre en place pour destituer les élus, vous feriez un excellent procureur. En ce qui concerne Toyota et « Fastship », nous étions dans des considérations différentes. Là on vient prendre appui sur un contrat qui a été signé, c'est un contrat qui correspond à une stratégie Australienne et le ministre sur place l'a parfaitement expliqué, l'Australie veut assumer sa souveraineté, à la fois au niveau de la sous-région et cela on le comprend bien par rapport à une région qui, quoi qu'on en dise est un peu instable. Elle souhaite également assurer la protection de son trafic maritime et la protection de ses côtes, qui ont été cartographiées pour la première fois par Nicolas BAUDIN dans les années 1803. Elle veut participer aux opérations internationales au maintien de la paix, elle a besoin de se doter d'une flotte, elle va investir 200 milliards de dollars Australiens et 50 pour les sous-marins, ce qui fait 35 milliards d'euros. L'objectif de cette mission qui était une mission qui correspondait à une très forte attente, elle est double : la première, c'était bien évidemment d'accompagner la réussite du contrat et on nous attend beaucoup sur l'accompagnement de la réussite du contrat, notamment en faisant en sorte que l'on puisse réserver les meilleures conditions d'accueil aux familles Australiennes qui commencent déjà à venir, pour l'instant les gens viennent en célibataire géographique dans le cadre de la définition du contrat mais on va passer du contrat au programme et c'est à partir de juillet que les familles arrivent, il y en a une trentaine d'attendues notamment donc il faut qu'on leur réserve les meilleures conditions d'accueil, mais aussi, ce qui est important et qu'attendent les Australiens, c'est que l'importance du contrat fait qu'il faut aussi développer les « éco-systèmes » qui permettront à la fois aux transferts de technologie de se dérouler dans les meilleures conditions, donc cela veut dire en quelque sorte que nos entreprises locales sont invitées à se joindre à des entreprises Australiennes pour pouvoir développer ensemble des process qui sont des process innovants qui viendront accompagner la réussite du contrat. Et puis en même temps, ce que les Australiens nous disent, c'est que c'est un formidable accélérateur de technologie. Ils vont être dotés de technologies qui vont leur permettre de faire autre chose et ils souhaitent s'inspirer de ce que nous faisons ici pour faire du co-développement donc on est dans une démarche de gagnant/gagnant et à l'heure actuelle, comme le disait M. le Maire, on en est aux prémices, il était important que nous puissions nous rendre là-bas pour essayer de mieux comprendre leurs attentes, de définir quelles sont les pistes de travail et je peux vous dire qu'ils sont extrêmement réactifs puisque, pas plus tard qu'avant-hier, le ministre des industries de défense était présent, que les délégations ne cessent de se suivre et que nous sommes sans cesse sollicités pour que ces partenariats puissent se concrétiser.

En ce qui concerne Toyota, on ne va pas refaire l'histoire, c'est un peu plus compliqué. Toyota s'était lié notamment à l'usine de Valenciennes, à l'époque on avait fait un dossier pour proposer un certain nombre de terrains qui étaient des terrains d'ailleurs de Couville, pour que cette usine Toyota, qui s'est faite en fin de compte à Valenciennes mais ce sont des considérations ultérieures qui ont fait que cette usine fut construite sur Valenciennes et non pas sur Cherbourg. « Fastship » était plus un concept qui est dans l'air du temps mais qui, compte tenu du renchérissement du coût du pétrole à l'époque, fait que ce concept n'a pas eu lieu, cela ne veut pas dire que le concept soit définitivement mort mais qu'à l'heure actuelle il n'avait pas sa maturité économique même s'il avait une maturité technologique.

M. ARRIVÉ : Je vous propose que l'on commence l'ordre du jour. Je le dirais juste M. LEJAMTEL avec un clin d'œil ; comme c'est bientôt la trêve des confiseurs et comme c'est bientôt Noël, si en cadeau vous pouviez enlever la caricature qui est la mienne de votre site internet où je suis déguisé en kangourou, cela me ferait plaisir.

M. LEJAMTEL : « Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ». Je pense que vous connaissez l'expression. Je ne suis pas un adepte des tribunaux populaires M. HOULLEGATTE. Je pose effectivement la question de ce qu'est l'exercice du pouvoir pratiqué par la municipalité. C'est-à-dire que le voyage en Australie, vous dites qu'il a été fait à la va-vite, moi déjà j'ai des questions par rapport à ce voyage-là, c'est vrai. Comment se fait-il qu'il y ait des départs décalés par rapport à un voyage en Australie ? Est-ce que cela a des conséquences sur les deniers publics ? Et il y a un débat que l'on aura tout à l'heure dans la 106^{ème} délibération et c'est l'objet de la caricature dont vous faites état. Elle ne sera pas retirée parce que le droit de caricaturer dès lors qu'on ne blesse pas l'intégrité de l'individu, c'est quand même la liberté d'expression. Ce qu'on a voulu dire par rapport à cette caricature, c'est qu'effectivement, et on en reparlera tout à l'heure et j'essaierai d'argumenter dans ce sens, il nous semble que ce n'est pas au contribuable de prendre en charge les frais de la presse et que la presse, si elle veut rendre compte de sujets, peut le faire sur ses deniers et pas sur ceux de la ville et que par ailleurs, si on avait voulu vraiment prendre en charge les frais d'un journaliste, on aurait fait un publi-reportage, c'est-à-dire que la mairie aurait choisi de dire « on va faire un publi-reportage sur le voyage en Australie parce que c'est un voyage qui est stratégique » et à ce moment-là, la quinzaine d'articles qu'il y a eu sur le sujet, on aurait pu

comprendre ce montage financier qui nous est proposé. Là on a un vrai désaccord politique par rapport à cela et on le fait savoir d'une manière très sobre parce que notre caricature, j'invite les gens à la voir, elle est vraiment très sobre.

M. ARRIVÉ : On vous répondra tout à l'heure sur la prise en charge des frais des journalistes, c'est quelque chose qui se fait régulièrement mais je vous répondrai tout à l'heure. Nous accueillons notamment des journalistes étrangers ou nationaux pour faire la promotion touristique de notre territoire, nous avons déjà voté ce type de délibération en conseil donc rien de nouveau.

Je voudrais aussi vous informer avant que l'on commence, comme je m'y étais engagé, le groupe de travail sur les ZAC que vous avez demandé M. LEJAMTEL sera évidemment bien mis en œuvre. Il se fera sous la responsabilité de M. Jean-Marie LINCHENEAU et devrait normalement s'appuyer sur la commission.

M. LINCHENEAU : Ce sera de 2 façons : une réunion qui aura lieu sur la ZAC de Monturbert-Grimesnil et la ZAC de Tôt-Sud-Margannes le 17 janvier avec les représentants des groupes politiques évidemment de l'assemblée communale, ça c'est pour le cas d'espèces et pour la question qui avait été posée. Pour le cas général, nous suggérons et nous vous proposons qu'à la suite des travaux de la 6^{ème} commission qui est représentative de tous les groupes politiques, à l'occasion des questions diverses, on puisse évoquer les questions d'urbanisme que vous voudriez voir inscrites à l'ordre du jour, à condition évidemment de ne pas terminer à minuit mais poser une ou deux questions chaque fois sur lesquelles nous pourrions débattre tout à fait librement.

M. ARRIVÉ : Je précise que nous avons aussi reçu de votre part des questions diverses, je vous ai adressé un mail M. LEJAMTEL avec un certain nombre de réponses. Libre à vous de les reposer si vous le souhaitez en fin de conseil.

Mme VARENNE : J'ai une déclaration liminaire que j'ai faite au CCAS cette semaine et j'avais dit que si je la faisais au conseil d'administration du CCAS, c'était en vue que notre groupe la fasse ce soir.

Au dernier conseil d'administration, alors pas celui du mois de décembre, celui du mois de novembre, le vice-président nous avait fait part des difficultés de mise en œuvre du centre d'accueil inconditionnel situé au parking Gambetta. L'Etat étant sceptique sur le besoin réel de ce centre, bloquant ainsi sa subvention. L'article de presse paru dans les jours suivants sur l'action de conscience humanitaire est un argument fort pour que l'Etat revoie sa copie. Quelques 211 personnes vivent actuellement sans toit. Et pour elles, aujourd'hui, Cherbourg-en-Cotentin n'a plus d'accueil à leur proposer. Notre groupe vous demande également de vous rapprocher de l'association « Itinérance » afin de porter un projet humanitaire pour que tous les migrants qui sont sur le territoire puissent être accueillis dignement. Aujourd'hui ce sont 11 personnes qui dorment dehors. Pas 300, 500, non, seulement 11 personnes. Dans son rapport, Amnesty International démontre que les pays pauvres se partagent l'accueil de 56 % des réfugiés dans le monde. La seule Jordanie accueille 655 000 Syriens quand la France en a accueilli 12 000.

Nous sommes loin de l'idée couramment répandue que nous accueillerions toute la misère du monde. De même, nous avons interpellé le vice-président dans son mandat d'élu départemental sur la problématique des mineurs isolés pour qu'elle bénéficie d'une réelle prise en charge. Aujourd'hui, 20 mineurs en attente d'affectation, donc non scolarisés, et des enfants de 13/14 ans seuls à l'hôtel. Est-ce cela votre vision de la prise en charge des personnes isolées ? Il faut aussi que cesse le harcèlement de remise en cause de leur minorité. Nous demandons donc d'intervenir dans ce sens au Conseil départemental.

Nous sommes également inquiets sur les conséquences que pourront avoir les révisions de calcul du droit à l'allocation logement notamment sur les personnes âgées. Certaines pourraient se voir supprimer tout simplement leur allocation car il sera pris en compte leurs économies du livret A dans la déclaration de patrimoine. Ce mode de calcul prendra effet dès le 1^{er} janvier 2017 et je cite les paroles de la Fondation Abbé Pierre : seules « quelques rares situations individuelles pourraient théoriquement justifier une telle approche, comme une famille à bas revenu qui posséderait maisons de vacances et comptes en banque fournis » et d'ajouter « Mais ce décret touchera avant tout des ménages moyens fragilisés, au risque de les faire basculer dans les impayés ». Nous avons été également alertés que les bailleurs après 2 loyers non payés déclenchent la procédure d'expulsion des locataires. Avant d'engager une quelconque procédure peut-être serait-il bon de regarder la situation des personnes. Alors comme effectivement nous sommes dans les temps de Noël, pour que Noël soit vraiment Noël pour tous, nous vous demandons de réfléchir ensemble à d'autres choix pour la société. Merci.

M. ARRIVÉ : Frédéric BASTIAN vous a déjà répondu en conseil d'administration du CCAS. Je vous ai adressé dans les réponses qui sont les miennes, que je vous ai adressées par mail hier, un certain nombre de réponses, mais à première vue, cela n'est pas suffisant donc M. BASTIAN, très rapidement, va vous répondre de nouveau.

M. BASTIAN : 5 questions, donc on va essayer d'être le plus précis possible. Alors, sur l'accueil de nuit, vous savez que c'est un projet qui est très clairement porté et voulu par la municipalité de Cherbourg-en-Cotentin puisqu'avant même les discussions avec les services de l'Etat, avait été identifié un endroit qui correspond point par point à ce type d'accueil, et la municipalité a fait le choix de louer cet immeuble puisqu'une opportunité qui correspondait complètement au profil souhaité ne pouvait pas forcément se renouveler tous les jours d'autant que cela faisait très exactement 5 ans qu'on cherchait cette opportunité.

Donc la volonté de la collectivité est claire, je crois que la volonté de l'Etat est toute aussi claire sur cette question qui relève de sa compétence essentiellement, parce que le logement d'urgence n'est pas dans la compétence de notre collectivité mais de celle de l'Etat. Mais une fois qu'on a dit cela, on ne règle pas le problème des personnes à la rue et c'est pour cela que notre collectivité a souhaité prendre sa part de responsabilité en partant sur une idée de co-financement avec l'Etat à hauteur de 50 % pour l'Etat, 50 % pour la collectivité.

Au stade où on en est aujourd'hui, on peut être assez optimistes sur la mise en œuvre de ce dispositif dans un délai qu'on peut raisonnablement imaginer au printemps ou au plus tard, avant l'été. Il nous reste à définir le partenariat avec l'Etat sur la voilure financière de ce dispositif mais là, on peut considérer à ce jour qu'on est dans une bonne dynamique sur ce projet.

Concernant la question des populations migrantes, je crois que la réponse a déjà été apportée dans ce conseil. Sur la question des réfugiés, je pense que la ville de Cherbourg-en-Cotentin n'a de leçons à recevoir de personne puisque nous sommes exemplaires sur ce sujet, pour des personnes qui ont un statut de réfugiés, je pense notamment aux réfugiés Syriens et la ville de Cherbourg-en-Cotentin n'a pas attendu l'émoi provoqué par la photo de cet enfant mort sur une plage pour se mobiliser puisque quelques mois avant, déjà, nous donnions notre accord pour accueillir des familles de réfugiés Syriens.

D'autre part, sur les demandeurs d'asiles, notre position est très claire aussi. Je crois que sur le territoire il existe une centaine de places à TSA, 55 places en CADA, donc la volonté, là aussi, est manifeste d'accueillir des personnes qui ont fait le choix et qui ont la volonté d'avoir un projet sur notre territoire. Reste ceux qui n'ont pas la volonté ou de projet de vie sur notre territoire. La réponse a été apportée, il existe des centres d'accueil et d'orientation sur notre territoire et il appartient d'orienter ces personnes vers ces centres d'accueil et d'orientation, dispositif mis à la disposition par l'Etat et on peut se féliciter du travail remarquable mais en tout cas, je pense qu'on est un certain nombre à le faire dans cette salle, sur l'amélioration significative de la prise en charge de ces personnes par ce gouvernement et par l'Etat français. Donc, des dispositifs existent, malheureusement on ne peut pas faire les choses sans l'adhésion des gens. Certaines personnes ne souhaitent pas aller vers ces dispositifs, nous n'avons pas de jugement à porter sur leur motivation mais en tout état de cause ce n'est pas à la collectivité de porter et de supporter les frais inhérents aux choix et en quelque sorte, au refus de cette main qui leur est tendue.

Concernant la question des procédures d'expulsion à 2 mois, alors là, très clairement, comme je l'ai dit en conseil d'administration du CCAS, je fais partie de ceux qui se félicitent de la mise en œuvre très rapide de ces démarches d'expulsion parce que, qui dit procédure d'expulsion ne dit pas expulsion, dit que tout le monde est alerté et qu'un certain nombre de dispositifs existent, là encore mis en place par les services de l'Etat, par le département et par la collectivité. Des dispositifs qui permettent d'amortir et de prendre en charge les personnes qui peuvent se trouver confrontées à une difficulté et il vaut mieux prendre en charge quelqu'un qui a 2 mois d'impayés de loyer que quelqu'un qui a 5 ans d'impayés de loyer, donc la réalité c'est celle-ci et on en arrive ainsi à un dispositif où par exemple, pour l'année 2015, il y a eu 213 procédures d'assignations mises en œuvre qui ont donné lieu qu'à 73 expulsions sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, ce qui veut dire que 73 c'est effectivement beaucoup trop, on est bien d'accord, mais il n'empêche que grâce à ces dispositifs d'alerte et d'amortisseur social, nombre de situations ont pu être prises en charge et ont pu être réglées.

Je tiens ici et vraiment solennellement à rendre hommage au travail réalisé au quotidien par les travailleurs sociaux qui font un travail difficile, qui font un travail chirurgical au plus près de chaque situation à laquelle ils sont confrontés et qu'ils doivent accompagner et il y a une réalité, c'est qu'on ne peut pas faire sans l'adhésion des personnes. Toute démarche, qu'elle soit en insertion ou qu'elle soit thérapeutique, relative au logement, à l'accompagnement, ne peut se faire sans l'adhésion des personnes, à l'accompagnement et à la main qui leur est tendue. C'est aussi cela cette réalité et c'est pour cela que ce travail est indispensable à mettre en œuvre.

Concernant la réforme de l'allocation APL, j'ai regardé parce que je n'avais pas de réponse au conseil d'administration du CCAS à apporter donc j'ai regardé un peu plus précisément cette question-là. Très brièvement, cela touche essentiellement les loyers élevés donc des personnes qui ont des moyens financiers et c'était justement pour éviter le sens de cette réforme et éviter la mise en place de loyers très élevés donc en fonction d'un plafond, c'est à partir du double du plafond que les personnes voient leur allocation diminuée. Donc a priori, et encore, sous réserve d'expertiser plus précisément cette question-là, cela ne touche pas les personnes modestes. Voilà, pour répondre à ces quelques questions, je ne pense pas en avoir oubliées.

2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. BRUNET : *Lors du dernier conseil, nous avons eu le compte-rendu du conseil du mois d'avril et là on s'aperçoit qu'il nous reste quand même 5 comptes rendus de conseil municipal à avoir. Est-ce que vous avez pu mettre quelque chose en place pour essayer d'éponger ce retard ?*

M. ARRIVÉ : *Oui, le bureau municipal a donné son accord sur un nouveau mode de travail avec une transcription quasi-automatique qui va se mettre en place normalement au prochain conseil ou celui d'après et donc on aura la transcription automatique, ce qui permettra à nos collaboratrices qui font un travail important de gagner du temps et ce qui permettra aux élus que vous êtes et à juste titre de récupérer les comptes rendus beaucoup plus rapidement.*

Le conseil prend acte.

3 – VACANCE D'UN SIEGE DE CONSEILLER MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR MICHEL KERRENEUR

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Par courrier en date du 24 octobre 2016, Monsieur Benoît PERRET, membre du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin et du conseil communal de la commune déléguée de Tourlaville a adressé sa démission de son mandat municipal et communal. Cette lettre de démission a été réceptionnée par Monsieur le Maire le 26 octobre, date à laquelle la démission est donc devenue définitive.

Le conseil municipal est invité à :

- installer Monsieur Michel KERRÉNEUR comme conseiller municipal de Cherbourg-en-Cotentin et l'inscrire au tableau du conseil municipal.
 - désigner Monsieur Michel KERRÉNEUR comme conseiller communal de la commune déléguée de Tourlaville.
- Le tableau des commissions permanentes de travail est modifié en ce sens.

Le conseil adopte.

Votants : **142**

16h52

Pour : **135**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

4 – COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à désigner Monsieur Sébastien FAGNEN, membre titulaire, pour siéger au sein de la commission départementale de présence postale territoriale.

M. POIDEVIN : *Comme vous le savez, la situation de la poste est désormais un peu critique. Lors de l'appel à la grève du 8 décembre par l'ensemble des syndicats, des pics de grévistes qui montent jusqu'à 40 % dans certains centres de tri ont été constatés. Les syndicats dénonçaient une situation sanitaire et sociale sans précédent. La fermeture des bureaux de poste à répétition qui n'a pas manqué de menacer la Manche, notamment Val Saint-Jean à Saint-Lô, est une perte du maillage du service public, d'une république qui s'éloigne de plus en plus de ses campagnes. La Poste a supprimé sur ces dernières années 19 000 postes dans ses bureaux de poste alors qu'en 2013 elle a touché jusqu'à 500 millions d'euros du CICE. Rappelons également que l'AMF n'a toujours pas signé l'accord tripartite de présence postale. Et donc l'objectif de 0 fermeture sur le territoire est essentiel et j'espère que M. FAGNEN y veillera.*

M. FAGNEN : *Je remercie M. POIDEVIN de sa grande sollicitude. Pour ce qui m'appartient, j'ai rencontré il y a peu de temps les responsables départementaux de La Poste. Je leur ai fait part, suite à nos échanges sur la présence Postale sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, de nos exigences à savoir un maillage territorial extrêmement dense notamment sur tous les quartiers de notre ville pour qu'en effet le service rendu au public ne recule en aucun cas. C'est un message qui a été parfaitement entendu et c'est le message que faisait passer Mme GODIN lorsqu'elle y siégeait et c'est le message que je continuerai à faire passer en y siégeant.*

Le conseil adopte.

Votants : **143**

16h54

Pour : **101**

Contre : **0**

Abstention : **42**

NPPV : **0**

5 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal du 30 mars 2016 a procédé à la composition et à la désignation des délégués à la commission consultative des services publics locaux. Suite à une erreur matérielle, la composition, au titre des représentants d'associations locales, doit être complétée par la désignation de l'association des paralysés de France.

Le conseil municipal est invité à compléter la délibération n° DEL2016_096 du 30 mars 2016.

Le conseil adopte.

Votants : **143**

16h56

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

6 – COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à désigner Claudie LAUNOY et Jean-Michel HOULLEGATTE, respectivement en tant que titulaire et suppléant, au sein de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI).

Le conseil adopte.

Votants : **143**

16h58

Pour : **107**

Contre : **0**

Abstention : **36**

NPPV : **0**

7 – DEPLACEMENT SALON NAUTIQUE DE PARIS – MANDAT SPECIAL DELIVRE A MICHEL LOUISET, MAIRE-ADJOINT

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Dans le cadre de sa délégation « Port de plaisance et filière nautique », Monsieur Michel LOUISET participera au Salon nautique qui se tiendra à Paris, pour la période du 2 au 5 décembre 2016.

Le conseil municipal est invité à :

- délivrer un mandat spécial au Maire-Adjoint Michel LOUISET pour cette mission à Paris et pour la période du 2 au 5 décembre 2016,
- lui rembourser, sur présentation des justificatifs, les frais réels engagés lors de cette mission.

Le conseil adopte.

Votants : **144**

17h00

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

8 – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « OUEST NORMANDIE ENERGIES MARINES » (SPL ONEM) – CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES POUR 2017

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

La Société publique locale « Ouest Normandie Energies Marines » a pour objet la structuration de la filière industrielle autour des EMR. Elle a été créée pour une durée de 5 années. Les missions confiées à la SPL sont explicitées dans une convention de prestations intégrées.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la convention de prestations intégrées 2017, couvrant la période du 1^{er} janvier au 2 juillet 2017,
- autoriser M. le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette convention,
- dire que la dépense est inscrite au budget Principal, article 6226 90 I001, ligne de crédit n° 43 057.

M. ARRIVÉ : *Je profite de cette délibération pour répondre, M. LEJAMTEL, à une de vos questions même si je l'ai fait mais notamment pour informer l'ensemble du conseil. Effectivement statutairement la SPL ONEM avait une durée de vie limitée au 2 juillet 2017, nous avons un conseil d'administration lundi il me semble à Caen où l'on parlera de cette chose-là. En ce qui concerne Cherbourg-en-Cotentin, nous souhaitons que la SPL soit étendue à l'ensemble de la Normandie et qu'elle puisse continuer à faire ce qu'elle a extrêmement bien fait jusqu'à présent et donc qu'on puisse continuer en travaillant à l'échelle de la Normandie et donc probablement en faisant entrer d'autres actionnaires, qu'on puisse garder cette marque ONEM qui est aujourd'hui une marque reconnue auprès des institutionnels, auprès des industriels, il serait dommage que cela s'arrête surtout que les choses avancent et puis j'en profite pour rendre hommage aux salariés d'ONEM qui ont fait un excellent travail et j'ai pu le constater à Bruxelles il y a encore quelques semaines.*

M. LEJAMTEL : *2 petites remarques : d'abord nous souscrivons à l'intérêt que la SPL ONEM puisse continuer. A ce sujet, par rapport à ce qui est dans la délibération, le comité technique sur l'industrie et la sous-traitance, est-*

ce que c'est un comité qui par exemple peut être saisi des difficultés qu'il y a en ce moment sur les hydroliennes à Paimpol-Bréhat puisqu'on a vu des articles dans les revues spécialisées selon lesquelles il y avait des pièces qui subissaient la corrosion ? Est-ce que c'est le genre d'investigation que ce comité peut mettre en place ? Et puis à M. MARGUERITTE : on a beaucoup apprécié que M. MORIN fasse un peu le panégyrique des centres de santé dans les villes moyennes, c'était très inattendu. Par contre c'est vrai qu'on comprend un peu moins pourquoi, si c'est le cas, je ne sais pas, mais pourquoi il souhaiterait se retirer ou que la région ne fasse plus partie de cette société publique locale ? Donc je m'adresse à lui s'il veut bien répondre et si vous acceptez qu'il réponde.

M. MARGUERITTE : Non simplement il n'y a pas d'intention particulière de ce point de vue donc c'est-à-dire comme l'a rappelé le Maire, l'idée de construire une société à l'échelle Normande, le président de région au dernier conseil d'administration, vous étiez présent M. le Maire, a indiqué en revanche que compte tenu de la structuration de la nouvelle agglomération qu'il ne fallait pas multiplier les paroles et qu'il y ait une parole du Cotentin qui s'exprime dans l'établissement ONEM, c'est la logique sur laquelle nous sommes en train de travailler. Le président de région est tout à fait déterminé de ce point de vue.

Sur la question qui n'est pas du tout liée à la délibération mais sur la question des centres de santé, il y a un travail qui est mené par le vice-président Guy LEFRAND sur la structuration notamment sur l'aide que la région peut apporter à des services de santé, aux pôles de santé libéraux ambulatoires. Je vous ai d'ailleurs moi toujours dit de mon point de vue qu'il fallait moduler, que parfois on pouvait tout à fait soutenir des pôles de santé libéraux ambulatoires, parfois dans des territoires ruraux le centre médical public pouvait être la bonne solution. Cela dépend simplement quelle est la structuration de l'offre de soins. Je crois qu'il ne faut pas avoir d'idéologie sur cette question-là. Je pense que nous partageons sur les différents bancs de cette assemblée un même souci sur la santé publique ; simplement le pôle de santé libéral ambulatoire peut être une bonne solution comme peut l'être le centre médical et le président de région a exprimé lors de la réunion de Lisieux cette ligne qui est une ligne pragmatique.

M. ARRIVÉ : On en reparlera M. MARGUERITTE lundi en conseil d'administration. En tout cas pour Cherbourg-en-Cotentin nous souhaitons nous que cette SPL soit effectivement étendue à la Normandie, ce qui nécessitera de revoir son actionnariat. Mais compte tenu de la marque et du travail qui a été fait, moi je reste persuadé que ce travail, au-delà des clivages politiques entre la région, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le département, était la bonne solution et je remercie nos prédécesseurs d'avoir travaillé dans ce sens et je pense que des villes comme Le Havre et comme Cherbourg-en-Cotentin, y compris dans le nouvel actionnariat, même s'il y a la création de la grande intercommunalité qui aura la compétence économique, mais en tout cas je souhaiterais que Le Havre et Cherbourg-en-Cotentin puissent avoir un rôle particulier puisque c'est bien dans nos villes que les choses vont s'installer et que les activités vont se mettre en place.

M. MARGUERITTE : On ne va pas faire le débat mais comme vous insistez sur ce point, je voudrais simplement bien le dire : la volonté du président de région c'est précisément que le Cotentin puisse parler d'une voix unique dans l'établissement ONEM, au-delà des clivages précisément, c'est qu'il y ait un interlocuteur unique et renforcé. L'idée ce n'est pas de multiplier les interlocuteurs, c'est justement dans le sens du consensus que vous décrivez et auquel nous sommes attachés, il ne peut pas y avoir de clivages sur ces questions-là. C'est exactement le sens et la portée de ce que je venais d'expliquer.

M. ARRIVÉ : Et pour répondre à la question M. LEJAMTEL sur le comité technique, ce n'est pas son rôle. Le comité technique réunit les industriels, notamment les sous-traitants qui répondent aux appels d'offres et aux besoins des industriels. C'est notamment le cas actuellement sur l'hydrolien ; quant aux problèmes sur les deux machines de Paimpol-Bréhat, DCNS et Open Hydro ont déjà répondu et ont déjà traité le problème et ont communiqué sur ce sujet en disant qu'il n'y avait pas d'impact et que le problème avait été réglé.

Et bien évidemment le conseil sera tenu informé régulièrement en conseil et en commission de l'avenir de cette structure ONEM et puis de l'avancée des dossiers EMR sur le territoire.

Le conseil adopte.

Votants : **147**

17h08

Pour : **144**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

9 – ÉLABORATION D'UN PROJET STRATEGIQUE DE TERRITOIRE – AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Un marché a été souscrit avec le groupement ERNST & YOUNG / CITEMEDIA pour l'élaboration du projet stratégique du territoire.

La mise en place de la commune nouvelle a retardé l'exécution du marché.

Le conseil municipal est invité à :

- adopter la passation d'un avenant de prolongation de délai au marché,
- autoriser M. le Maire à intervenir à la signature dudit avenant.

Le conseil adopte.

Votants : **147** **17h10**
Pour : **145** Contre : **0** Abstention : **2** NPPV : **0**

10 – CAMPING DE LA SALINE – COMMUNE DELEGUEE D'ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE – REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Le conseil municipal est invité à adopter le nouveau règlement intérieur ainsi que le contrat de location du camping municipal de la Saline.

Le conseil adopte.

Votants : **147** **17h11**
Pour : **144** Contre : **0** Abstention : **3** NPPV : **0**

11 – CENTRE AQUATIQUE – COMMUNE DELEGUEE D'ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE – REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Le conseil municipal est invité à approuver la modification du règlement intérieur du Centre aquatique situé sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.

Le conseil adopte.

Votants : **147** **17h13**
Pour : **146** Contre : **0** Abstention : **1** NPPV : **0**

12 – SUBVENTION CAF – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à demander les financements les plus larges liés aux travaux de rénovation de l'ancienne maison de quartier des Herches et à signer, le cas échéant, les conventions subséquentes.

Le conseil adopte.

Votants : **147** **17h14**
Pour : **142** Contre : **0** Abstention : **5** NPPV : **0**

13 – SUBVENTION CAF – MATERIEL PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Dans le cadre d'un appel à projet, les communes déléguées de Turlaville et d'Équeurdreville-Hainneville ont sollicité la CAF de la Manche sur des aides à l'investissement pour un montant global de 24 023 € TTC pour du matériel lié au fonctionnement des structures petite enfance.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la demande de financement et inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le conseil adopte.

Votants : **147**

17h15

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

14 – CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 – CONVENTION CAF

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer une convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et la Commune de Cherbourg-en-Cotentin pour l'année scolaire 2016/2017, à effet du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017 au titre des CLAS sur les sites des communes déléguées de Tourlaville et La Glacerie, la gestion par la caisse des écoles ne nécessitant pas cette autorisation.

Le conseil adopte.

Votants : **147**

17h17

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

15 – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE AU TITRE DE 2016

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à intervenir à la signature des conventions de financement entre la MSA et Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil adopte.

Votants : **147**

17h18

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

16 – OFFICE DE TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET 2017

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

L'office de tourisme « Cherbourg-Cotentin » transmet chaque année le compte administratif et le budget afin qu'ils soient soumis à l'approbation du conseil.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le compte de résultat 2015 de l'office de tourisme « Cherbourg-en-Cotentin »,
- approuver le budget 2017,
- autoriser M. le Maire à procéder au mandatement de la subvention municipale de 252 190 € dont 1/3 sera versé sur le budget 2016 afin de prendre en compte les délais nécessaires à la création du futur Office du Tourisme Intercommunal de la future Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cette avance au titre de l'année 2017 versée sur le budget 2016 de Cherbourg-en-Cotentin sera remboursée par la future Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- dire que la dépense sera inscrite au budget 2017, ligne de crédit n°42298, imputation 67444.

Le conseil adopte.

Votants : **147**

17h24

Pour : **114**

Contre : **0**

Abstention : **33**

NPPV : **0**

17 – LA CITE DE LA MER – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE AUX ACTIONS DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MUSEOGRAPHIE DE LA CITE DE LA MER

Rapporteur : Monsieur CAUVIN

Le conseil municipal est invité à :

- valider le projet d'avenant n°1 à la convention de 2007, validant la mise à disposition du sous-marin *Remora 2000* à la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour le parcours permanent de La Cité de la Mer, le transport du sous-marin entre Marseille et Cherbourg-en-Cotentin étant pris en charge par la SAEML La Cité de la Mer.

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1.

Le conseil adopte.

Votants : **147**

17h26

Pour : **142**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

**18 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET MANCHE NUMERIQUE
« SOUTIEN AUX ESPACES NUMERIQUES »**

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et Manche numérique.

M. LINCHENEAU : *A propos de Manche numérique, moi je signale ici en conseil municipal le mécontentement de beaucoup de Glacériens qui s'associent à celui de Cherbourgeois et à celui de Saint-Lois en ce qui concerne la première des délégations de service public relative à l'installation de la fibre optique sur le territoire de nos communes. Je crois que nous avons des difficultés importantes. Aujourd'hui on nous parle d'une installation en 2020 alors qu'elle devait être en 2016 et je crois qu'il faudra qu'à un moment donné le bureau municipal et le conseil municipal puissent avoir une action là-dessus.*

M. ARRIVÉ : *On y travaille. Je vais laisser Dominique HÉBERT et peut-être Jean-Michel HOULLEGATTE mais Dominique HÉBERT, conseiller départemental qui est vice-président de Manche numérique et qui siège avec Jean-Michel HOULLEGATTE te répondre Jean-Marie puisqu'on travaille sur les dysfonctionnements et on a déjà eu un certain nombre de réunions avec les élus de Manche numérique notamment le président et le directeur et également le président du Conseil départemental pour trouver des solutions ensemble à nos difficultés.*

M. HÉBERT : *C'est clair qu'on fait le même constat que Jean-Marie sur les problématiques et le mécontentement sur l'avancement du projet. Au niveau du département on s'en était ému auprès de l'exécutif dès le printemps 2016 pour dire qu'il y avait des problèmes qui arrivaient, que les délais étaient dépassés, qu'il y aurait des problèmes aussi en terme de financement. Donc là on a eu un changement de direction. Il y a une organisation qui est en train de se mettre en place avec des commissions d'infrastructures, commissions finances en interne à Manche numérique. Il y a des réunions qui se multiplient effectivement pour regarder et apporter des solutions.*

Dernièrement, Philippe BAS a annoncé que cela devenait la priorité du département et notamment des centres routiers pour faire avancer le dossier et respecter les délais. Cela n'empêche que pour l'instant il y a quand même encore un certain nombre d'incertitudes sur lesquelles on est vigilant, on n'arrête pas d'interpeller le département sur ces aspects-là et en lien aussi avec Jean-Michel à Manche numérique, on a encore une réunion lundi prochain, on insiste très très lourdement sur le respect des délais, les engagements qui avaient été pris de façon à fibrer l'ensemble de l'agglomération Cherbourgeoise tel que cela avait été annoncé dès le départ et il faut qu'on obtienne ces éléments-là, nous on souhaite que Cherbourg soit une priorité et d'ailleurs c'est aussi une nécessité pour Manche numérique puisque c'est ce qui permettra d'atteindre les équilibres financiers qui permettent à l'arrivée de continuer à investir et à financer les investissements qui sont lourds en ce domaine, puisqu'on a besoin d'avoir la redevance sur les premières lignes qui sont données et avec lesquelles il y aurait des abonnements, et pour qu'on puisse avoir ces abonnements qui feront rentrer de l'argent à Manche numérique, il y a un élément important c'est de pouvoir avoir les grands opérateurs qui viennent sur l'ensemble du département.

Aujourd'hui, certains grands opérateurs sont présents sur la place de Cherbourg mais ils ne veulent pas s'engager au-delà tant que les difficultés sur l'agglomération Cherbourgeoise et l'agglomération Saint-Loise ne seront pas réglées donc là c'est un levier et un élément de pression extrêmement fort et du coup ces opérateurs tels que Orange peuvent être des alliés objectifs en ce qui nous concerne pour faire en sorte que la mise à niveau du réseau, la complétude soient réalisées dans des délais les plus courts possible de façon à respecter les engagements initiaux qui avaient été pris par Manche numérique et le Département.

Le conseil adopte.

Votants : **147**

17h32

Pour : **146**

Contre : **0**

Abstention : **1**

NPPV : **0**

19 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE POUR 2017

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire délégué à signer les conventions avec les associations sportives reprenant les dispositions de la convention type.

Le conseil adopte.

Votants : **147** **17h34**
Pour : **141** Contre : **0** Abstention : **6** NPPV : **0**

20 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES AUTOMNE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à verser les subventions aux associations ci-dessous dans le cadre de leur participation au sport vacances automne 2016 :

* Club Gymnique Cherbourgeois	80 €
* L'Étrier Cherbourgeois	1 316 €
* Jeunesse Sportive Cherbourgeoise Hand-ball	80 €
* Association Sportive Cherbourg Basket	120 €
* Association Sportive Cherbourg Boxe	80 €
* We Run Cuc	40 €
* Association Sportive Arsenal Marine	80 €

Le conseil adopte.

Votants : **148** **17h36**
Pour : **143** Contre : **0** Abstention : **5** NPPV : **0**

21 – AMENAGEMENT DU CAMION DE L'AMICALE CYCLISTE OCTEVILLAISE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à verser à l'Amicale Sportive Octevillaise une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

La dépense sera imputée au budget 2016 article 6574 env 46532 (projets associatifs) et fera l'objet d'un virement de crédit vers l'enveloppe 44485 (Amicale Cycliste Octevillaise).

Le conseil adopte.

Votants : **149** **17h37**
Pour : **141** Contre : **0** Abstention : **8** NPPV : **0**

22 – SENSIBILISATION DES ELEVES DU 1ER DEGRE A LA MUSIQUE CLASSIQUE – PROJET CINE-CONCERTS PARTENARIAT ORCHESTRE REGIONAL DE NORMANDIE POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1ER DEGRE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à attribuer une subvention d'un montant de 1 845 € à l'Orchestre Régional de Normandie pour l'organisation d'un ciné-concerts en mai 2017, proposé aux élèves maternels des écoles de Cherbourg-Octeville.

Le conseil adopte.

Votants : **149** **17h39**
Pour : **144** Contre : **0** Abstention : **5** NPPV : **0**

23 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE SOREDIC ET CONGE AVEC REFUS DE RENOUVELLEMENT A LA SOCIETE CAFE DU GRAND BALCON POUR L'IMMEUBLE SIS 51-51BIS RUE MARECHAL FOCH

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le Conseil municipal est invité à :

- conclure le protocole transactionnel avec la SOREDIC,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel,
- autoriser M. le Maire à notifier le congé avec refus de renouvellement à la Société CAFE DU GRAND BALCON, du bail dont elle prétend être titulaire au sein de l'immeuble sis 51 rue Maréchal Foch à CHERBOURG-OCTEVILLE, commune déléguée de CHERBOURG-EN-COTENTIN.

M. HOULLEGATTE : *Je peux vous dire que de façon fortuite, j'ai rencontré ce midi dans les circonstances que vous connaissez M. PESNEL avec lequel on a discuté et l'issue lui semble visiblement favorable.*

M. MARGUERITTE : *M. HOULLEGATTE vient de répondre à la question parce que je voulais justement me renseigner de l'état d'esprit de M. PESNEL par rapport à cet accord ; donc vous me confirmez qu'il est satisfait de la solution parce que c'est un long combat pour M. PESNEL. Vous savez qu'il y avait eu une association de défense etc. et cela avait beaucoup mobilisé à l'époque et j'ai pu rencontrer avec plusieurs de mes collègues et à plusieurs reprises M. PESNEL donc je voulais m'assurer que son état d'esprit était positif.*

M. HOULLEGATTE : *Je peux vous dire qu'il ne sera satisfait qu'à partir du moment où le tribunal lui attribuera les indemnités d'éviction qu'il juge opportunes en fonction de son activité mais toujours est-il que la voie telle que nous l'orientons lui semble favorable.*

Le conseil adopte.

Votants : **149** **17h43**
Pour : **144** Contre : **0** Abstention : **5** NPPV : **0**

24 – NOUVEAU DECRET RELATIF A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – ACTUALISATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à actualiser le règlement d'intervention relatif aux terrains d'activité.

Le conseil adopte.

Votants : **149** **17h45**
Pour : **142** Contre : **0** Abstention : **7** NPPV : **0**

25 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DES BATIMENTS D'ACTIVITE – PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à intervenir à la signature dudit protocole de fin de contrat.

Le conseil adopte.

Votants : **150** **17h48**
Pour : **146** Contre : **0** Abstention : **4** NPPV : **0**

26 – BATIMENTS D'ACTIVITE – ACTUALISATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin dispose de 4 ensembles immobiliers à vocation d'accueil et d'hébergement d'activité économique.

Les horaires d'accueil seront modifiés et il est proposé d'adapter la grille tarifaire à ces nouvelles conditions, ainsi qu'à une certaine réalité observée en matière de besoins des entreprises installées en pépinière.

Le conseil municipal est invité à adopter ces différentes modifications et à adopter la grille tarifaire.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

17h50

Pour : **116**

Contre : **0**

Abstention : **34**

NPPV : **0**

27 – PLATEFORME DE FORMATION AUX METIERS EN ENVIRONNEMENT CONTROLE – PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la prolongation d'un an du contrat de délégation de service public conclu avec l'APAVE, soit jusqu'à fin 2018,
- autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature dudit avenant.

Le conseil adopte.

Votants : **151**

17h53

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

28 – INTERVENTION DE L'ASSOCIATION « LIRE ET FAIRE LIRE DANS LA MANCHE » - CONVENTION

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à accepter le partenariat dans les termes de la convention,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- autoriser Monsieur le Maire à allouer et verser à l'association « Lire et Faire Lire dans la Manche », une subvention de 40 €, montant inscrit au budget 2016.

Le conseil adopte.

Votants : **151**

17h54

Pour : **148**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

29 – ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE (AST) – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville souhaite promouvoir le sport et soutien à ce titre le projet omnisports de l'AST.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout autre document y afférent,
- autoriser le versement à l'association d'un acompte de 80.000 € sur la subvention 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **151**

17h55

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

30 – CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE (CLT) – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville développe des politiques culturelle, sportive et de jeunesse et citoyenneté. Elle soutient à ce titre les actions mises en œuvre par le CLT.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout autre document y afférent,
- autoriser le versement à l'association d'un acompte de 200.000 € sur la subvention 2017.

M. ARRIVÉ : *Je vous rappelle que le budget sera voté en mars et qu'il s'agit ici sur un certain nombre de délibérations d'anticiper les besoins de trésorerie de nos associations sportives, ce que nous faisons dans certaines communes déléguées et pas dans d'autres donc on va progressivement harmoniser le dispositif.*

Le conseil adopte.

Votants : **151** **17h56**
 Pour : **126** Contre : **0** Abstention : **25** NPPV : **0**

31 – ÉCOLE VOILE ET VENT TOURLAVILLE (EVVT) – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville souhaite promouvoir le sport. A cet égard, elle soutient les actions mises en œuvre par l'École Voile et Vent de Tourlaville (EVVT).

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout autre document y afférent,
- autoriser le versement à l'association d'un acompte de 40.000 € sur la subvention 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **151** **17h57**
 Pour : **140** Contre : **0** Abstention : **11** NPPV : **0**

32 – PATRONAGE LAÏQUE TOURLAVILLE BASKET (PLTB) – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville souhaite promouvoir le sport. A cet effet, elle soutient les actions mises en œuvre par le Patronage Laïque Tourlaville Basket (PLTB).

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout autre document y afférent,
- autoriser le versement à l'association d'un acompte de 5.000 € sur la subvention 2017.

M. LEPOITTEVIN : *Je rappelle également que pour le PLTB, la subvention est inférieure à 23 000 € mais on a quand même une convention d'objectifs et de moyens.*

M. ARRIVÉ : *Puisque nous parlons de sport et d'associations, dans le cadre de la coordination des politiques publiques, conduite par Bernard CAUVIN, un travail est fait sur de nombreux sujets avec l'ensemble des adjoints, le groupe « sport » s'est réuni et je vois Odile LEFAIX-VERON et Franck TISON qui sont en face de moi, le groupe « sport » s'est déjà réuni un certain nombre de fois et entre maintenant et 2020 nous aurons un vrai travail à faire, un travail difficile mais qu'il faudra faire en allant dans le fond, d'harmonisation des pratiques et de cohésion aujourd'hui à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin.*

Le conseil adopte.

Votants : **151** **17h58**
 Pour : **138** Contre : **0** Abstention : **13** NPPV : **0**

33 – POLE PLONGEE NORMANDIE – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

La commune déléguée de Tourlaville souhaite promouvoir le sport. De ce fait, elle soutient les actions mises en œuvre par le Pôle Plongée Normandie.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet de convention d’objectifs et de moyens,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d’objectifs et de moyens et tout autre document y afférent.

Le conseil adopte.

Votants : **152** **17h59**
Pour : **135** Contre : **0** Abstention : **17** NPPV : **0**

34 – CONCOURS PHOTO AMATEUR 2016 – ATTRIBUTION DE PRIX

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le Conseil municipal est invité à attribuer aux 5 lauréats du concours photo amateur 2016, 1 prix de 155 € chacun en retenant la répartition donnée par le jury.

Le conseil adopte.

Votants : **153** **18h00**
Pour : **144** Contre : **0** Abstention : **9** NPPV : **0**

35 – SALON DES INDEPENDANTS 2016 – ATTRIBUTION DE PRIX

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le Conseil municipal est invité à attribuer aux 6 lauréats du salon des peintres indépendants 2016, 6 prix de 155 € sous forme de bons d’achat dont un prix spécial de 155 € par le Crédit Agricole en retenant la répartition donnée par le jury.

Le conseil adopte.

Votants : **153** **18h01**
Pour : **148** Contre : **0** Abstention : **5** NPPV : **0**

36 – CONVENTION D’EXPLOITATION DE LA BRASSERIE-SNACK DE LA SALINE – MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DE LA REDEVANCE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le nouveau calcul du montant de la redevance en fonction d’une part fixe, qui correspond à la valeur locative du bien déterminé (équivalente à la part fixe de l’AOT) et d’une part variable, qui renvoie aux avantages retirés par le titulaire de l’autorisation (reprise du taux appliqué précédemment : 7%) selon le calcul suivant : Redevance = valeur locative + 7% chiffre d’affaires.

Le conseil adopte.

Votants : **153** **18h03**
Pour : **149** Contre : **0** Abstention : **3** NPPV : **1**

37 – AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- allouer les montants aux associations et autres organismes et à autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes,
- autoriser le versement aux associations de subventions supérieures à 23 000 € et pour lesquelles une convention d'objectif a été signée,
- à prévoir au Budget Primitif 2017 les subventions à ces associations ou autres organismes pour un montant supérieur ou égal à celui prévu par cette délibération.

Le conseil adopte.

Votants : **153**

18h05

Pour : **146**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **1**

38 – AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à autoriser l'ouverture des crédits, l'inscription étant faite au budget primitif 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **153**

18h07

Pour : **128**

Contre : **0**

Abstention : **25**

NPPV : **0**

39 – EXTENSION DE L'ECOLE ÉGLANTINE – AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (16D00048) – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'augmentation de l'autorisation de programme de 257 650.00 €,
- autoriser l'ouverture des crédits de paiement comme suit :

2016	100 000 €
2017	1 500 000 €
2018	377 650 €

soit un total de 1 977 650 € TTC.

Le conseil adopte.

Votants : **153**

18h09

Pour : **153**

Contre : **0**

Abstention : **0**

NPPV : **0**

40 – AP/CP ACQUISITION DE BUS – CLOTURE DE L'AP/CP N°1/2014 (15D00013)

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité, dans le cadre de l'acquisition de 9 bus, à :

- clôturer l'autorisation de programme des bus,
- constater les crédits de paiement suivant :
2015 : 1 287 379.07 € soit un total de 1 287 379.07 €.

Le conseil adopte.

Votants : **153**

18h10

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

41 – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS, PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGETS ANNEXES DMA, TRANSPORT, ABATTOIR, EAU, ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (EAE), PARKINGS, LOCATIONS – DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES PORT DE PLAISANCE, ASSAINISSEMENT, BATIMENTS D'ACTIVITE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- adopter la décision modificative n°1/2016 des budgets annexes lotissements et panneaux photovoltaïques et camping,
- adopter la décision modificative n°2/2016 des budgets DMA, transport, abattoir, eau, EAE, parkings, locations,
- adopter la décision modificative n°3/2016 du budget principal et des budgets port de plaisance, assainissement et bâtiments d'activité,
- autoriser le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h15

Pour : **121**

Contre : **0**

Abstention : **33**

NPPV : **0**

42 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables,
- prélever les dépenses en résultant sur les crédits inscrits aux sections de fonctionnement, natures 6541 et 6542 des budgets concernés, à savoir :
 - budget annexe de l'eau pour un montant de 20 773.85 €
 - budget annexe de l'assainissement pour un montant de 11 133.34 €

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h17

Pour : **119**

Contre : **0**

Abstention : **35**

NPPV : **0**

43 – CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL ET D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL POLE GUEROULT – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Dans le cadre de l'opération de construction du multi-accueil la Fenotte et du centre social du Pôle GUEROULT, le conseil municipal est invité à :

- autoriser la création d'une autorisation de programme n° 16 D 00068,
 - dire que les crédits seront inscrits au budget principal,
 - autoriser l'ouverture des crédits de paiement comme suit :
 - . 2016 : 196.984,14 €
 - . 2017 : 3.400.000,00 €
 - . 2018 : 360.000,00 €
- Soit un total de 3 956 984.14 €.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h19

Pour : **145**

Contre : **0**

Abstention : **9**

NPPV : **0**

44 – ÉDUCATEURS SPORTIFS – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'UNION SPORTIVE DE LA GLACERIE – ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le Conseil municipal est invité à :

- procéder au versement des subventions au titre du budget 2017, pour un montant global de 87 200 €,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017,
- dire que les subventions seront imputées à la ligne de crédit 49459 « subvention fonctionnement personnes privées ».

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h20

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

45 – AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire de Cherbourg-en-Cotentin à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour l'année 2016.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h21

Pour : **152**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

46 – ZAC TOT-SUD MARGANNES – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2015

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La société d'économie mixte Normandie Aménagement est concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Tôt-Sud-Margannes. Conformément au traité de concession, la société transmet le compte-rendu annuel à la collectivité.

Le conseil municipal est invité à approuver le C.R.A.C. 2015.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h23

Pour : **141**

Contre : **1**

Abstention : **12**

NPPV : **0**

47 – DECLASSEMENT DE VOIRIE – AVENUE DE TOURVILLE – COMMUNE DELEGUEE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à autoriser le déclassement d'une emprise de terrain d'une surface de 21,40 m² en bordure de l'avenue de Tourville, jouxtant la parcelle cadastrée BT 228, sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h24

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

48 – CESSION DE TERRAIN – VAL CANU – COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la vente de la parcelle AI 31, rue du Val Canu à Tourlaville, au prix de 600 €, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- autoriser la signature de l'acte authentique en l'étude ROBINE DECOURT BELLIN,
- dire que la recette sera inscrite au budget principal.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h26

Pour : **152**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

49 – ÉCHANGE DE TERRAINS RUE DES CLAIRES A QUERQUEVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'échange foncier des parcelles cadastrées section AH 372p, AE 371p, AE 199p et AE 197 pour une superficie totale de 3 662 m² appartenant à Cherbourg-en-Cotentin en contrepartie des parcelles cadastrées AE 267 et AC 1140 d'une superficie totale de 2736 m² appartenant à la SA SODISHAGUE,
- autoriser la signature de l'acte notarié ratifiant cet échange sans soulte par la commune de Cherbourg-en-Cotentin et toutes pièces annexes nécessaires,
- dire que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal 2017.

M. BIHET : *Par-delà le formalisme de la délibération et de ses raccourcis que je peux comprendre, je souhaite intervenir rapidement sur le fond de cette délibération qui met un terme, du moins je l'espère, à une situation très particulière que celle de l'appropriation quelque peu anarchique pour ne pas dire hors la loi par l'investisseur de la grande surface de Querqueville d'une parcelle municipale pour la construction d'une partie de son extension. Extension entreprise sans information, sans consultation ni avis du conseil municipal en tant que tel, du maire, je l'ignore encore. Cette spoliation des élus de leur pouvoir de décision a également enfreint toute législation sur l'occupation du domaine public qui impose comme vous le savez la non-gratuité à toute occupation et notamment occupation commerciale, c'est l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Je vous ferai l'économie d'un long exposé parfois ubuesque mais néanmoins déplorable de cette affaire bien connue des Querquevillais où l'on est passé d'un prêt gracieux et temporaire consenti en 2012, prêt consenti pour une logistique de chantier à un constat fin 2013 par notre collègue, qui est là cet après-midi je pense (Hubert OLIVIER), qu'en guise de stockage, la construction et l'aménagement allaient bon train sur la parcelle. Ce n'est qu'en février 2014 après l'interpellation pressante des élus de l'opposition qu'un échange de terrain a fini par être évoqué en conseil municipal.*

Cette affaire a animé les débats municipaux depuis trois ans. Trois ans au cours desquels d'arguties en arguties, d'actes manqués en actes manqués, j'entends des actes notariés bien-sûr, d'AOT en AOT, d'ailleurs échue depuis décembre 2015 et totalement inadaptée à la situation, d'échange de parcelles annoncé en échange de parcelles annulé, aucune proposition concrète n'a pu être présentée aux élus par la municipalité.

En fait, nous étions menés en bateau mais l'honneur est sauf, nous le savons. L'enfumage a été permanent sur ce dossier et je le déplore.

Je ne doute absolument pas des conclusions du délibéré rendu si tant est que cette affaire eut été portée comme il allait d'ailleurs l'être fait devant la juridiction administrative compétente. Aussi, après vous en avoir saisi par courrier et être intervenu au sein de la Commission permanente spécialisée, je vous remercie M. le Maire d'avoir permis, avec M. Jean-Marie LINCHENEAU, de mettre un terme par cette délibération à une situation où transparence et légalité étaient aux abonnés absents. Grâce à vous, la législation devrait enfin s'appliquer et je vous en remercie.

M. MAGHE : *M. BIHET, merci de votre intervention. Les négociations sur ces terrains ont commencé bien avant votre arrivée à Querqueville puisque c'est à partir de 2009 qu'on a commencé à discuter d'échange de terrains sur ce sujet. En 2009, effectivement, la société SODISHAGUE m'a proposé de racheter ces terrains, moi je n'étais pas tout à fait d'accord, j'ai dit : il ne peut s'agir que d'échanges pour maintenir les réserves foncières de la commune. Comme SODISHAGUE à l'époque était propriétaire ou copropriétaire avec la SCI ATOMIUM de terrains situés au nord de la salle de sport, il fallait d'abord que la SCI ATOMIUM se mette d'accord sur des échanges et des répartitions de terrains. Ces répartitions de terrains et ces échanges ont commencé à être discutés en 2009, époque à laquelle effectivement j'ai signé, enfin j'ai signé un peu plus tard, un permis de construire qui ne signalait pas ce défaut d'implantation du magasin mais bon, c'est fait, c'est fait.*

Donc la SCI ATOMIUM, les partenaires ont mis un peu plus de 6 ou 7 ans pour arriver à se mettre d'accord sur les échanges, le volume des terrains, le prix des terrains, les routes, les parkings et c'est le 25 novembre, un vendredi que nous avons réuni tout le monde dans la mairie et le notaire de la société ATOMIUM a pu procéder effectivement à la signature des actes, qui ont permis l'échange au sein de la société ATOMIUM, l'échange des terrains et de rendre M. MORIN au travers de la société SODISHAGUE entièrement propriétaire des terrains qui faisaient l'objet de l'échange. Donc, première étape réglée grâce à l'intervention de la commune déléguée de Querqueville.

La deuxième étape a lieu aujourd'hui puisqu'on vous demande l'autorisation de procéder aux échanges, définitifs cette fois-ci, sur les terrains entre le sud de la salle de sport, les terrains qui appartiennent à la société SODISHAGUE et le nord de la salle de sport, et les terrains qui appartiennent à la SCI ATOMIUM et aujourd'hui effectivement à M. MORIN. Donc l'histoire se termine mais je crois que je ne souhaiterais pas qu'on mesure si la quantité d'actions positives vient d'untel ou untel. Je crois que de 2009 à 2015, puis 2016 et puis ces derniers jours, j'ai donné beaucoup de temps et de discussions pour réussir à obtenir ces échanges. C'est la deuxième étape.

La troisième étape et on va en parler tout de suite : un pôle médical est projeté sur Querqueville, on en avait déjà parlé en conseil municipal puis communal et pour pouvoir lancer le projet, on va vous demander d'autoriser la société CREADIMM (Van Gogh exactement) à pouvoir déposer un permis de construire sur ces terrains et SODISHAGUE à procéder exactement à la même chose ; ce qui fait que la vente n'a pas eu lieu, l'échange de terrains n'est pas encore formalisé devant les notaires et la société SODISHAGUE a signé pour la SARL Van Gogh l'autorisation de déposer un permis de construire donc la SARL va pouvoir déposer ses permis et à l'issue, nous allons procéder au lotissement et aux ventes de terrains.

M. ARRIVÉ : Merci à l'un et l'autre de ces précisions. L'essentiel c'est qu'effectivement ce dossier avance et c'est le cas et je tiens à dire que, par honnêteté intellectuelle, M. LINCHENEAU, sous ma direction, a parfaitement travaillé avec M. MAGHE pour résoudre ce dossier puisqu'il le fallait.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h36

Pour : **152**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

50 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – CESSIION DE PARCELLES A LA SARL VAN GOGH

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La SAS CREADIMM SANTE envisage la création d'une maison de santé à Querqueville.

La SARL VAN GOGH1, constituée pour la réalisation de ce projet, propose dans sa demande de permis de construire l'édification d'un immeuble de plain-pied d'une surface de plancher de 404.70 m² sur un terrain d'une surface d'environ 1 400 m², destiné à accueillir :

- 3 médecins ;
- 2 orthophonistes ;
- 1 podologue ;
- 2 infirmières ;
- 2 sages-femmes ;
- 1 association d'aide à domicile ;
- et les parties communes (accès, sanitaires, salles d'attentes, rangement...).

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la cession des parcelles cadastrées section AE 320, AE 162 et AE 199p pour une superficie d'environ 620 m², au prix de 20 € /m² ainsi que des parcelles cadastrées AE 391p et AC 1207p au prix de 50 € /m² pour une superficie d'environ 781 m² (l'ensemble fera l'objet d'un document d'arpentage) au profit de la SARL VAN GOGH 1, ayant son siège 14 rue du Clos de bas 14740 Sainte Croix Grand Tonne, représentée par M. Éric BLANDIN, ou de toute autre société qui pourrait si substituer pour le même objet,
- autoriser la signature de l'acte notarié ratifiant cette cession par la commune de Cherbourg-en-Cotentin et toutes pièces annexes nécessaires,
- autoriser la SARL VAN GOGH 1 à déposer son permis de construire sur les parcelles cadastrées section AE 320, AE 162 et AE 199p, propriétés de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
- dire que la recette afférente au prix de cession, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h38

Pour : **145**

Contre : **0**

Abstention : **9**

NPPV : **0**

51 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FACADES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE – ATTRIBUTIONS D'AIDES SUITE A LA REALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à attribuer les subventions suivantes :

1/ Une subvention de 135,66 € à Monsieur TERREAUX Christophe domicilié 42 rue Malakoff à Cherbourg-Octeville (50100) qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis à la même adresse. Le montant total hors taxe des travaux éligibles réalisé s'élève 1 356,65 € (aide aux travaux de 10 %).

2/ Une subvention de 233,12 € à Madame MENARD Jacqueline domiciliée 9 rue de Provence à Chartres de Bretagne (35131) qui a effectué un ravalement de la façade d'un immeuble sis 185 rue du Val de Saire. Le montant total hors taxe des travaux éligibles réalisé s'élève 2 331,19 € (aide aux travaux de 10 %).

La dépense totale s'élève à 368,78 €.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h39

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

52 – ZAC DES BASSINS – COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2015

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La société d'économie mixte SHEMA est concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bassins. Sa mission consiste en l'acquisition des terrains sis à l'intérieur du périmètre de la ZAC, puis l'aménagement de la zone par un ensemble d'études et de travaux d'équipement (voirie, réseaux divers, espaces verts) et enfin la commercialisation des terrains destinés à recevoir des constructions.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales de l'année 2015 de la concession d'aménagement de la ZAC « Quartier des Bassins »,
- approuver la prorogation de la durée de concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2021,
- approuver la rémunération de l'aménageur SHEMA à compter du 1^{er} janvier 2017 sur la base d'un forfait de 50 000 €/an hors rémunération de clôture d'opération.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h41

Pour : **143**

Contre : **0**

Abstention : **11**

NPPV : **0**

53 – ZAC GRIMESNIL-MONTURBERT – COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2015

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

La société d'économie mixte Normandie Aménagement est concessionnaire de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Grimesnil-Monturbert. Sa mission consiste en l'acquisition des terrains sis à l'intérieur du périmètre de la ZAC, puis l'aménagement de la zone par un ensemble d'études et de travaux d'équipement (voirie, réseaux divers, espaces verts) et enfin la commercialisation des terrains destinés à recevoir des constructions. Le traité de concession porte sur la réalisation de 854 logements.

Le conseil municipal est invité à approuver le C.R.A.C. 2015.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h43

Pour : **143**

Contre : **8**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

54 – CESSIION D'UN IMMEUBLE SIS 20 RUE ROGER SALENGRO A CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la vente de l'immeuble sis 20 rue Roger Salengro 383AH 9 à M. LEHOUSSEL Julien, pour un montant de 103 000 €,
- autoriser le maire adjoint délégué à intervenir à la signature de l'acte notarié,
- dire que la recette sera inscrite au budget principal.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h44

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

55 – TERRAINS SITE SIMON – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION FONDS FRICHE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE NORMANDIE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Suite au transfert en mars 2013 des établissements de la SAS Simon de leur siège historique du secteur du Maupas vers la partie Nord de « l'arsenal », le conseil municipal de Cherbourg-Octeville par délibération en date du 9 octobre 2014 a adopté la convention de portage foncier par l'EPF Normandie en vue d'acquérir l'emprise foncière désaffectée de son usage industriel pour une superficie d'environ 20 149 m².

L'E.P.F. Normandie peut cofinancer et assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la signature de la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche Simon,
- inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget principal 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h45

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

56 – PROGRAMME D'ACTION FONCIERE CUC – EPF/NORMANDIE. AVENANT A LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le programme d'action foncière (PAF) est une convention pluriannuelle entre une collectivité et l'EPF Normandie, regroupant l'ensemble des acquisitions foncières sollicitées par la collectivité, sur la base des priorités de développement de celle-ci, et dans le cadre d'un plafond financier fixé contractuellement. Le PAF permet des portages fonciers à court, moyen et long terme – jusqu'à 15 ans – en fonction de l'échéance des opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain à mener, ainsi que du temps de mutation des terrains. Depuis 2007, la CUC et l'EPF-Normandie ont contractualisé un programme d'action foncière ambitieux, permettant de traiter la question foncière avec méthode et anticipation.

Après avis du comité de pilotage qui s'est tenu le 4 juillet 2016, et validation du projet par le conseil d'administration de l'EPFN du 14 octobre 2016, le conseil municipal est invité à :

- approuver les modifications à apporter au programme d'action foncière,
- retirer la délégation du droit de préemption urbain à l'EPF-Normandie sur le secteur de Tourlaville Hôtel Giffard Sud,
- autoriser le Maire à intervenir à la signature d'un avenant à la convention en cours avec l'EPF-Normandie.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h48

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

57 – CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE PARCELLE AS 788 A CHERBOURG-EN-COTENTIN SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à :

- consentir une servitude de passage sur la parcelle AS 788 au profit de la parcelle AS 49, rue Psichari à Cherbourg-en-Cotentin sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, appartenant à M. BOULLAND,
- autoriser la signature de l'acte authentique par devant Maître Robine, notaire associé à Cherbourg-en-Cotentin, tous frais étant à la charge du bénéficiaire.

Le conseil adopte.

Votants : 154

18h49

Pour : 146

Contre : 0

Abstention : 8

NPPV : 0

58 – OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL – RAMPES D'ACCES PMR

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Le conseil municipal est invité à instituer la gratuité des autorisations d'occupation temporaires du domaine public communal pour l'implantation de rampes PMR permettant l'accès à des édifices publics, sous réserve que leur activité ne génère pas de revenu commercial, et aux locaux des associations à but non lucratif.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h51

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

59 – ÉCOLE DES ÉGLANTINES – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT « ECOLE ELEMENTAIRE » - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Rapporteur : Monsieur MAGHE

L'école des Eglantines est actuellement constituée d'un bâtiment construit en 1976, d'une surface de 872 m², dédié à l'enseignement maternel.

La volonté de la commune déléguée de TOURLAVILLE est d'intégrer ce groupe scolaire au cœur de la résidence Eglantines, sur le site actuel de l'école maternelle. Le projet porte sur le regroupement des classes élémentaires de l'école Victor HUGO et des classes maternelles de l'école des Eglantines par la création d'un bâtiment dédié à l'école élémentaire.

Le conseil municipal est invité à :

- valider l'Avant-Projet Détaillé de l'école des Eglantines,
- autoriser la passation des marchés relatifs à l'opération en procédure adaptée et à autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil européen de 5 225 000 € HT pour cette opération,
- autoriser la poursuite de l'opération par la réalisation des travaux.

M. ARRIVÉ : *Et vous avez vu dans le dossier dématérialisé du conseil les vues, les très belles photos, en tout cas les montages de ce que cela donnera donc c'est un beau dossier et ce sera un vrai plus pour le quartier, c'est ce que j'échangeais à l'instant avec le maire déléguée de Tourlaville.*

Le conseil adopte.

Votants : **154**

18h56

Pour : **152**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

60 – INVESTISSEMENTS PROGRAMMATIQUES – POLE GUEROULT – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CENTRE SOCIAL ET D'UNE CRECHE – COMMUNE DELEGUEE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – SIGNATURE – AUTORISATION

Rapporteur : Monsieur MAGHE

La mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'école Pierre Guérout en espace culturel et crèche collective sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville a été confiée à la société DHD Billard Durand en mai 2015, dans le cadre d'une procédure négociée spécifique, en application de l'article 35 du Code des marchés publics.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu pour le pôle Guérout – création d'un centre social et d'une crèche – commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville avec la société DHD BILLARD / DURAND, avenant d'un montant de + 24 514.00 € HT, portant le montant du marché à 266 564.00 € HT,
- autoriser la passation des marchés relatifs à l'opération en procédure adaptée et à autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil européen de 5 225 000 € HT pour cette opération.

M. ARRIVÉ : *Je vois Olivier PESNEL au fond et j'en profite pour remercier l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs qui travaillent sur tous ces sujets d'investissements, de constructions de bâtiments, c'est un lourd travail mais essentiel au sein de Cherbourg-en-Cotentin.*

Le temps que vous votiez, je vous précise que nous allons bientôt arriver à la pause dînatoire que vous attendez. Avant nous avons donc l'élection de la liste complémentaire, je vais y revenir, je vous appellerai bien entendu les uns après les autres puisque c'est un vote à l'urne mais je vais vous préciser tout cela dans quelques instants.

Le conseil adopte.

Votants : **154**

19h00

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

61 – CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN – ÉLECTION DE 13 DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le conseil municipal est invité à élire 13 nouveaux conseillers communautaires de Cherbourg-en-Cotentin à bulletin secret.

Il a été procédé à la constatation des listes suivantes :

- liste de la majorité municipale
- liste du cercle du Cotentin et indépendants

Il a été désigné deux assesseurs : M. SOETAERT – M. HOUIVET.

M. POIDEVIN a été désigné secrétaire de séance.

M. ARRIVÉ : *Donc je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit lors de ce conseil suite aux votes en CDCI, simplement vous dire que bien évidemment la ville de Cherbourg-en-Cotentin se réjouit de cette nouvelle avancée territoriale. Les choses ne seront pas forcément simples au début mais nous allons y travailler ensemble puisque ce Cotentin unifié devra nous permettre de répondre au service du territoire et des habitants à de nombreuses questions auxquelles il est difficile de répondre à plus de 10 intercommunalités, je pense notamment au développement économique, aux aspects de la santé, de la promotion du territoire, de l'attractivité du territoire notamment. Mais bien sûr nous aurons l'occasion de reparler ensemble de ces projets.*

RESULTAT DU VOTE

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	8
Nombre de votants	155
Bulletins blancs	9
Bulletins nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	143
Liste majorité	100
Liste cercle du Cotentin et Indépendants	43

Le résultat final est :

- 9 sièges pour la majorité municipale
- 4 sièges pour le cercle du Cotentin et Indépendants

Ont été élus :

M. LEFRANC Bertrand
Mme SOURISSE Claudine
M. TISON Franck
Mme HUBERT Christiane
M. FAGNEN Sébastien
Mme LAISNE Sylvie
M. HEBERT Dominique
Mme TAVARD Agnès
M. BASTIAN Frédéric
M. BROQUAIRE Guy
Mme GUYON Sophie
M. HOUIVET Benoît
Mme TIFFREAU Danièle

M. ARRIVÉ : Pour répondre à une des questions qui m'a été posée ce soir, nous attendons la confirmation du législateur. En cas de démission d'un des 59 conseillers, nous ne savons pas encore si c'est le suivant de liste qui montera ou alors s'il faudra procéder à une nouvelle élection en conseil municipal. Nous restons dans l'attente de l'avis du législateur. Nous allons donc reprendre ce conseil et je vous remercie de la patience qui a été la vôtre.

Le conseil adopte.

Votants : **163**

20h00

Pour : **100**

Contre : **43**

Abstention : **12**

NPPV : **8**

62 – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS – REMUNERATION DES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Rapporteur : Madame GODEFROY

Le prochain recensement de la population des communes aura lieu du 19 janvier au 25 février 2017.

La responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement est confiée à la commune nouvelle.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la démarche globale,
- adopter les montants de rémunération suivants :
 - 1,20 € net la feuille (bulletin individuel, feuille de logement, fiche de logement non enquêté, dossier d'adresse collective, fiche d'adresse non enquêtée),
 - 25,00 € net la journée de formation, sachant que deux journées sont nécessaires,
 - 185 € net de prime (en fonction du travail accompli),
- désigner Monsieur le Maire en tant que responsable du recensement de la population à Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

20h50

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

63 – MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

M. ARRIVÉ : *Concernant cette délibération, je vous rappelle que c'était un engagement que j'avais pris que de profiter de la création de la commune nouvelle pour créer un vrai pôle médical au service des agents.*

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à réorganiser le service de médecine professionnelle et préventive et à signer la convention d'utilisation de ce service avec le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, et avec l'EPCC ESAM C² (notamment pour son personnel sur le site cherbourgeois de l'établissement), désireux d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive de la Ville pour la surveillance médicale de ses agents.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

20h52

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

64 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL CONTRACTUEL

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

Le conseil municipal est invité à :

- en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 susvisée, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, les agents contractuels suivants à compter du 16/12/2016 :

- un(e) attaché de coordination des services politiques publiques, rémunéré(e) par référence au grade d'attaché,
- un(e) juriste/gestionnaire assurances, rémunéré(e) par référence au grade de rédacteur,
- un expert juridique rémunéré par référence au grade d'attaché,
- deux chargés(es) de recrutement, rémunéré(e)s par référence au grade de rédacteur,
- un agent administratif, rémunéré par référence au grade de rédacteur ou au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- un(e) assistant(e) de direction, rémunéré(e) par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- un(e) technicien(ne) SIG, rémunéré(e) par référence au grade de technicien,
- un(e) gardien(ne) de déchetterie, rémunéré(e) par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- un(e) opérateur(trice) propreté/collecte, rémunéré(e) par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- un(e) opérateur(trice) cycle de l'eau, rémunéré(e) par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- un ingénieur rémunéré par référence au grade d'ingénieur,
- un(e) secrétaire travaux-bâtiments, rémunéré(e) par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- deux agents d'entretien des locaux, rémunéré(e)s par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- un(e) agent d'entretien des stades, rémunéré(e) par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- trois ATSEM, rémunéré(e)s par référence au grade d'ATSEM de 1^{ère} classe,
- un(e) assistant(e) social(e), rémunéré(e) par référence au grade d'assistant socioéducatif,
- un(e) auxiliaire de puériculture, rémunéré(e) par référence au grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- un(e) chargé(e) d'administration à temps non complet 50 %, rémunéré(e) par référence au grade de rédacteur.

- conclure les contrats correspondants pour une durée d'un à six mois en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire au plus tard jusqu'au 30 novembre 2017,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ainsi que leurs avenants éventuels.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

20h55

Pour : **114**

Contre : **0**

Abstention : **36**

NPPV : **0**

65 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

Les effectifs de la collectivité étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, le tableau des effectifs doit être remis à jour régulièrement.

Le conseil municipal est invité à fixer le niveau des effectifs de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **150** **20h57**
Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **34** NPPV : **1**

66 – REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

Le conseil municipal est invité à adopter le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 12-64118 et 64138 du budget.

Le conseil adopte.

Votants : **150** **20h59**
Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **35** NPPV : **0**

67 – LOGEMENTS DE FONCTION

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

Le conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution d'un logement de fonction,
- se prononcer sur les modalités de répartition des charges.

Le conseil adopte.

Votants : **150** **21h00**
Pour : **148** Contre : **0** Abstention : **1** NPPV : **1**

68 – PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

Le conseil municipal est invité à donner son accord sur la mise en œuvre de la participation de l'employeur à la protection sociale, dans les conditions précisées, à compter du 31 décembre 2016.

MUTUELLE		
Montant de la participation		
- agent		20.00 €
- conjoint		9.00 €
- enfant (dans la limite de 2)		5.50 €
Montant perçu selon la composition du foyer	Agent seul	20.00 €
	Agent + 1 enfant	25.50 €
	Agent + 2 enfants ou plus	31.00 €
	Couple	29.00 €
	Couple + 1 enfant	34.50 €
	Couple + 2 enfants ou plus	40.00 €
PREVOYANCE		11.00 € par agent

M. ARRIVÉ : Pour que ce soit bien clair pour tout le monde, les propositions qui ont été les nôtres et qui vous sont proposées ce soir en termes de mutuelle et de prévoyance correspondent à une véritable avancée sociale pour la très grande majorité de nos agents puisqu'on a aligné vers le haut la participation de l'employeur. C'est donc une bonne nouvelle pour la très grande majorité de nos agents et je voulais vous le préciser.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h04

Pour : **146**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

69 – DEMANDE D'AGREMENT POUR RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou d'une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'État) pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des domaines ciblés par le dispositif, à savoir neufs domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation :

- solidarité,
- santé,
- éducation pour tous,
- culture et loisirs,
- sport,
- environnement,
- mémoire et citoyenneté,
- développement international et action humanitaire,
- intervention d'urgence.

Le conseil municipal est invité à :

- mettre en place le dispositif du service civique au sein de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017,
- autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,67 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h07

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

70 – CASCS – SUBVENTION POUR 2017 – CONVENTION D'OBJECTIFS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Rapporteur : Madame GODEFROY en l'absence de Monsieur VIVIER

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de confier une part de l'action sociale au Comité d'Activités Sociales, Culturelles et Sportives (CASCS) dont l'objet est : l'activité sociale, collective ou individuelle, visant à améliorer l'accès des agents publics et de leurs familles aux activités sociales, culturelles et sportives.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Comité d'Activités Sociales, Culturelles, Sportives (CASCS) pour l'année 2017.

M. ARRIVÉ : J'en profite pour vous rappeler que nous venons de vivre le premier Noël des agents et de leurs familles de Cherbourg-en-Cotentin. La semaine dernière, un certain nombre d'entre vous étaient présents dimanche, de mémoire, à Chantereyne avec un beau moment de convivialité et d'amitié et c'était vraiment parfait.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h10

Pour : **142**

Contre : **0**

Abstention : **8**

NPPV : **0**

M. ARRIVÉ : *Merci Mme la première adjointe d'avoir présenté les délibérations de Nicolas VIVIER. J'en profite pour souhaiter de nouveau à Nicolas, en votre nom à toutes et à tous, un excellent rétablissement, même s'il continue à travailler de son lit, on a besoin de lui à la mairie.*

Mme GODEFROY : *M. le Maire me permettez-vous juste de dire deux petits mots ?*

M. ARRIVÉ : *Mme GODEFROY.*

Mme GODEFROY : *Merci. Je voulais remercier en mon nom personnel M. Jacky CHESNEL ainsi que tous les services de sa direction parce que vraiment ils m'ont été d'un très grand secours et ils m'ont beaucoup appuyé effectivement, ainsi que Nicolas de son lit, pour pouvoir préparer les délibérations sans effectivement trop raconter de bêtises, merci à eux.*

71 – PRESTATIONS DE SERVICES EN ASSURANCES – LOT « RISQUES STATUTAIRES » – APPEL D'OFFRES OUVERT – SIGNATURE DU MARCHÉ – AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Afin de se garantir contre les différents risques auxquels elle pourrait être confrontée dans l'exercice de ses missions, la collectivité fait appel à des prestataires de services d'assurances.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché pour les prestations de services d'assurances :

- Lot n°4 « Risques statutaires » : marché avec la société AXA par le biais de l'intermédiaire de GRAS SAVOYE pour un taux de 1.57 %.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h12

Pour : **142**

Contre : **0**

Abstention : **8**

NPPV : **0**

72 – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN – AVENANT AU MARCHÉ – SIGNATURE – AUTORISATION

Rapporteur : Madame DELAUNAY

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer un avenant au marché pour la fourniture de produits d'entretien avec l'entreprise Gama 29, lot n°1 « consommable », afin de prendre en compte une modification de référence (rouleau essuie mains).

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h13

Pour : **144**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

73 – PROLONGATION D'AVENANT AUX CONTRATS DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE, DE LA GLACERIE ET DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE en l'absence de M. CATHERINE

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant de prolongation.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h15

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **9**

NPPV : **0**

74 – DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES APPROBATION DES TARIFS 2017 – SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION ET D’USAGE DE LA MARQUE IRVE 50

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE en l’absence de M. CATHERINE

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite, SDEM50 et commune de Cherbourg-en-Cotentin, d’utilisation de la marque déposée par le SDEM50 « e-charge50 »,
- approuver les tarifs d’abonnement et de recharge 2017,
- autoriser le SDEM50 à assurer la régie de recettes pour le compte de la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion quadripartite SDEM50, ville de Cherbourg-en-Cotentin désormais compétente, ville de Saint-Lô et ville d’Avranches pour la gestion de la régie et la répartition financière des frais communs,
- autoriser Monsieur le Maire à signer en tant que de besoin, les conventions d’interopérabilité et d’itinérance avec les opérateurs privés nationaux et internationaux (plateforme nationale Gireve, KiwiPass, PlugSurfing, ...),
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

M. ARRIVÉ : Normalement on aura la première borne sur Cherbourg-en-Cotentin au premier semestre 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h18

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **9**

NPPV : **0**

75 – CONTRAT DE CONCESSION GRDF – APPROBATION DU COMPTE-RENDU D’ACTIVITE DE CONCESSION 2015

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE en l’absence de M. CATHERINE

Les ouvrages de distribution publique d’électricité et de gaz naturel, appartenant aux 5 villes de la communauté urbaine, ainsi que les conventions de concession pour le service public de distribution d’énergie électrique et de gaz qui y sont attachées avaient été transférés à la communauté urbaine, compétente au titre de l’article L5215-20-1 du code général des collectivités territoriales en matière de « 15° Concession de la distribution publique d’électricité et de gaz ». La propriété des ouvrages et le suivi des concessions reviennent désormais à la commune de Cherbourg-en-Cotentin depuis le 3 janvier 2016.

Le conseil municipal est invité à :

- prendre connaissance des comptes rendus annuels d’activité des concessions de gaz,
- approuver les comptes rendus annuels d’activité des concessions de gaz.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h20

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

76 – CONTRAT DE CONCESSION ENEDIS (ERDF) – APPROBATION DES COMPTES RENDUS D’ACTIVITE DE CONCESSION 2015

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE en l’absence de M. CATHERINE

Les ouvrages de distribution publique d’électricité et de gaz naturel, appartenant aux 5 villes de la communauté urbaine, ainsi que les conventions de concession pour le service public de distribution d’énergie électrique et de gaz qui y sont attachées avaient été transférés à la communauté urbaine, compétente au titre de l’article L5215-20-1 du code général des collectivités territoriales en matière de « 15° Concession de la distribution publique d’électricité et de gaz ». La propriété des ouvrages et le suivi des concessions reviennent désormais à la commune de Cherbourg-en-Cotentin depuis le 3 janvier 2016.

Le conseil municipal est invité à :

- prendre connaissance des comptes rendus annuels d’activité des concessions d’électricité,
- approuver les comptes rendus annuels d’activité des concessions d’électricité.

M. DELESTRE : Effectivement, comme le dit Jean-Michel HOULLEGATTE, il ne remet pas en cause la sincérité de ce compte-rendu. Ceci dit, j’étais présent et nous voterons cette délibération, il n’y a pas de souci, comme la précédente, mais en complément ce serait quand même bien de montrer qu’on a le souci, comme pour La Poste, pour laquelle notre collègue Hugo POIDEVIN est intervenu en début de conseil car les conditions d’exercice du service public rendu à la population demandent toute notre attention.

En effet, pour l'électricité, le gaz, la téléphonie, la dislocation des opérateurs publics nationaux voire leur privatisation, n'ont engendré qu'augmentation et opacité des tarifs pratiqués et captation des dividendes par les actionnaires.

Pour notre commune, nous souhaiterions avoir votre point de vue sur les conséquences de l'application des lois MAPTAM, NOTRe et transition énergétique sur la localisation et les effectifs des exploitants mettant en œuvre les services publics d'électricité et de gaz sur le territoire car ces lois imposent dans peu de temps la séparation en lieu et en effectif des services dont nous observons les comptes rendus.

Enfin, l'installation des compteurs Linky sur la commune, nous souhaitons faire remarquer que 300 collectivités se sont opposées à cette installation. La dernière en date étant Dieppe. Le programme d'installation de ces nouveaux appareils pour lequel nous n'avons pas délibéré s'inscrit dans une logique de dérégulation de l'approvisionnement en électricité et de privatisation. Il représente une facture de cinq millions d'euros, alors même que les actuels compteurs fonctionnent très bien. Linky, c'est aussi à terme la suppression, au niveau national, de 4 000 à 6 000 emplois selon les estimations.

Donc deux questions, on résume, sur la localisation future des services, les contacts qui sont pris avec la direction sur la localisation future des services d'exploitation pour justement, comme le disait Jean-Michel HOULLEGATTE, remettre le plus rapidement en service lors de pannes majeures. Et deuxièmement, pourquoi nous n'avons jamais été consultés sur la mise en place de compteurs Linky sur l'agglomération ?

M. ARRIVÉ : *Moi je vais répondre sur la deuxième question Linky, je laisserai Jean-Michel répondre sur la première.*

Nous avons reçu quelques courriers de certains concitoyens sur l'installation de compteurs Linky, donc j'ai regardé un peu les choses de près. D'abord, toutes les villes qui ont pris une position contre l'implantation des compteurs Linky ont été recadrées puisque cette position est illégale. Cela a été confirmé par plusieurs jugements, la position des maires qui ont conforté la non implantation de Linky a été contestée assez vivement ; on est bien là sur une position illégale. Après, on peut avoir chacun son avis sur le compteur Linky. Il y a ceux qui pensent que c'est peu intéressant et puis il y a tous ceux qui expliquent que ce compteur permet d'avoir une vision de sa propre consommation et donc d'agir, et que cela va donc dans le bon sens sur l'aspect amélioration énergétique et gestion de l'énergie dans une maison.

Je ne vais pas me lancer dans une analyse comparative des aspects positifs ou négatifs du compteur Linky aujourd'hui, en tout cas, c'est une décision qui s'impose chez le particulier, comme tu le sais, et qui s'impose de toute façon aux collectivités et à aucun moment il entre dans les compétences du maire de s'opposer ou non à l'installation de ce type de compteur ni de participer d'ailleurs de loin ou de près au déploiement de ces nouveaux compteurs. Jean-Michel pour la première question.

M. HOULLEGATTE : *Oui, pour la première question ce qu'on peut dire c'est que c'est vrai qu'il y a une loi qui s'applique et qui offre la possibilité même si cette possibilité ne se traduit pas dans les faits et en ce qui concerne les collectivités, elles sont restées fidèles aux opérateurs historiques d'une certaine façon, alors cela concerne peut-être plutôt les entreprises mais en ce qui concerne pour l'instant notre contrat de concession, vous avez d'un côté celui qui transporte l'énergie et ensuite après le client final donc je veux dire que ces concessions elles resteront passées avec Enedis qui fait la distribution ensuite il appartient à chaque particulier, éventuellement, de changer de fournisseur mais ça c'est autre chose.*

M. DELESTRE : *Non ce n'est pas ça la question. C'est que les lois que tu connais évoquent automatiquement la séparation des services d'exploitation et actuellement ils sont regroupés sur la commune d'Equeurdreville. A terme cela ne va pas durer, donc, c'était pour savoir si les concessionnaires avaient pris l'obligance de vous prévenir, de vous questionner, de demander des terrains pour revoir la meilleure implantation, toujours pour répondre à ta question pour des dépannages. C'est quand même problématique la proximité.*

M. HOULLEGATTE : *On note, on vous fera une réponse écrite. Arnaud n'est pas là, mais moi à ma connaissance je n'ai pas eu de contacts particuliers avec Enedis d'un côté ou EDF de l'autre sur justement les conséquences de la séparation des missions entre les deux entités.*

M. DELESTRE : *D'accord. Et puis, pour répondre au Maire sur le compteur Linky, bien entendu je prends acte de tous les avis des uns et des autres et qu'ils sont respectables. Mais c'est le fait de le mettre en débat pour éviter justement un débat qui permettrait d'éviter des propos qui ne sont pas justes ou incomplets mais s'il y a pas eu beaucoup de lettres de réclamations.*

M. ARRIVÉ : *On va prendre note de la question et on vous répondra par écrit mais de mémoire on doit avoir des rencontres avec Enedis qui commencent à partir du mois de janvier.*

M. HUBERT : *Sur le compteur Linky je pourrai apporter quelques précisions. Il faut savoir que c'est un compteur qui va présenter quelques inconvénients pour quelques abonnés vu que c'est un compteur qui est plus précis donc il faudra que certains abonnés prennent des augmentations de puissance, ce qui voudra dire augmentation des tarifs. Il ne faut pas oublier que c'est un compteur qui permet la coupure à distance, c'est un moyen nouveau qui permettra aussi de couper plus facilement le courant.*

M. ARRIVÉ : *Merci de ces précisions.*

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h28

Pour : **144**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

77 – DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – DEMANDES DE SUBVENTIONS (ADEME)

Rapporteur : Monsieur HOULLEGATTE en l'absence de M. CATHERINE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin dispose d'un réseau d'éclairage public comprenant 15 840 points lumineux dont la consommation énergétique est de l'ordre de 900 000 € TTC annuels.

Afin de maîtriser les consommations énergétiques, d'élaborer un programme d'économies d'énergie et d'améliorer le service rendu aux usagers avec un éclairage public adapté et de qualité, la commune souhaite réaliser un diagnostic du parc d'éclairage public existant et élaborer un schéma directeur d'aménagement lumières. Un tel schéma existe déjà sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Le projet est d'étendre cet outil à l'ensemble du territoire communal permettant de définir une stratégie de gestion de son réseau et d'améliorer le suivi technique tout en maîtrisant les coûts.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la démarche de diagnostic du réseau d'éclairage public de Cherbourg-en-Cotentin,
- approuver la démarche d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement lumières de Cherbourg-en-Cotentin,
- autoriser la sollicitation des subventions les plus larges et notamment celle de l'ADEME,
- autoriser le maire à intervenir à la signature de tout document afférant à cette opération,
- dire que la dépense sera imputée sur le budget principal compte 2031 814 C003, ligne de crédit 53589.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h30

Pour : **137**

Contre : **0**

Abstention : **13**

NPPV : **0**

78 – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE – QUARTIER DE L'ÉGLANTINE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite disposer d'orientations concernant l'évolution du quartier de l'Églantine. Au travers du lancement de cette étude de programmation urbaine, l'objectif est de définir une base programmatique solide qui permette aux collectivités et aux bailleurs de construire par la suite des actions cohérentes d'évolution du quartier.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus larges, et à intervenir à la signature des documents afférents.

M. LEPOITTEVIN : *Effectivement, cette délibération est importante parce que c'est le premier acte sur la rénovation du quartier de l'Eglantine, c'est un quartier dont les premières constructions ont eu lieu en 1960, il y a eu aussi des constructions tout récemment, il y a à peine cinq ans. C'est un quartier qui souffre un peu de sa coupure avec le grand axe qui va au port, donc dans le cadre du SDRU, ce quartier a été bien sûr ciblé dans les quartiers prioritaires dans le cadre du renouvellement urbain. Notre premier axe, bien sûr, c'est la refondation autour de l'école, à savoir qu'aujourd'hui il y a deux sites : un site à l'Eglantine et un site à l'école Victor Hugo à côté de l'église Notre-Dame et en fait, nous redescendons toute l'école sur le quartier de l'Eglantine pour en faire un vrai pôle au niveau scolaire et aussi puisque nous avons une crèche à proximité et une maison de quartier. Toute la rénovation avec les bailleurs sociaux notamment les Cités Cherbourgeoises, cette étude va porter ses fruits à 10 ou 15 ans maintenant car c'est un quartier qui en a bien besoin.*

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h32

Pour : **146**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

79 – MANIFESTATIONS 2016 – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNED AVEC CHERBOURG ENSEMBLE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'association Cherbourg-Ensemble,
- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 44 292 € correspondant au soutien de la municipalité pour le maintien de ce projet contribuant à l'animation du cœur de ville,
- autoriser les virements de crédits nécessaires au versement de cette subvention.

M. FAGNEN : Je profite de cette délibération pour saluer à la fois les services de Cherbourg-en-Cotentin qui ont permis d'organiser ces manifestations dans un délai particulièrement court et également mes collègues : Mme Guylaine GODIN et M. Hervé BURNOUF avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration pour que ces manifestations puissent avoir lieu.

M. ARRIVÉ : Je me joins aux remerciements de M. FAGNEN pour l'organisation de ces belles festivités à Cherbourg-en-Cotentin, avec la luge, la patinoire, le Carrousel, les manèges, qui se situent aussi de l'autre côté de la rive, place Jacques Hébert et puis les animations aussi qu'on retrouve dans toutes les communes déléguées. Cet investissement à vocation à faire parler de Cherbourg-en-Cotentin et à attirer ici des visiteurs et des acheteurs pour nos commerces, venus d'ailleurs dans le département et pour l'instant le succès est au rendez-vous comme nous avons pu le constater par la présence d'un très nombreux public venu ici à Cherbourg-en-Cotentin lors du lancement des festivités.

M. FAGNEN : Je profite des opérations de vote pour vous inviter toutes et tous à participer demain aux festivités de Noël organisées par la dynamique des commerçants d'Équeurdreville-Hainneville tout l'après-midi sur le secteur du centre-ville d'Équeurdreville-Hainneville.

M. ARRIVÉ : Cela commence à 14 heures, de mémoire.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h35

Pour : **135**

Contre : **0**

Abstention : **15**

NPPV : **0**

80 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE TERRASSE ET D'ETALAGE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le Conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de 3 089,52 € à Madame DENIS Véronique de la SARL L'ETOILE, qui a renouvelé le mobilier de la terrasse de son établissement LE CAFE DE L'ETOILE, situé 2 Rue des portes – 50100 Cherbourg en Cotentin. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 10 298,41 €.
- accorder une subvention de 3 500 € à la SAS CASINO DE CHERBOURG, qui a renouvelé le mobilier de la terrasse de son établissement LE RESTAURANT LE FIFTY'S, situé 579 Place de Gaulle – 50100 Cherbourg en Cotentin. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 15 531,30 €.
- accorder une subvention de 3 348,60 € à SAS Hôtel de la Rade, qui a renouvelé le mobilier de la terrasse de son établissement LE MERCURE HOTEL, situé 13 Quai de l'Entrepôt – 50100 Cherbourg en Cotentin. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 11 162,00 €.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h36

Pour : **144**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

81 – RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'AIDE A LA RENOVATION DU MOBILIER DE TERRASSES ET D'ÉTALAGES EN SECTEUR PROTEGE POUR L'ANNEE 2017 AVEC EXTENSION A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Pour inciter les commerçants à se joindre à la démarche de qualité urbaine, un dispositif d'aide au renouvellement du mobilier de terrasses et d'étalages en secteur protégé a été instauré sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention par laquelle la Région permet la mise en place du régime d'aide aux entreprises,
- procéder à la reconduction de l'aide à la rénovation du mobilier de terrasses et étalages avec extension à l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

M. ARRIVÉ : *Jusqu'à présent cela existait uniquement à Cherbourg-Octeville, vous l'avez compris, c'est donc aujourd'hui étendu à l'ensemble des commerçants concernés sur tout Cherbourg-en-Cotentin, encore faut-il les informer de cette possibilité, mais c'est ce que nous allons faire.*

M. FAGNEN : *Cela sera fait en lien avec les maires adjoints des communes déléguées en charge du commerce.*

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h37

Pour : **143**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

82 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RENOVATION DE VITRINE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- accorder une subvention de 4 349,10 € à Monsieur GUERIN Frédéric, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « COIFFURE MIXTE FREDERIC » située 23 Rue de l'Union 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 14 497,00 €.
- accorder une subvention de 3 382,45 € à Monsieur DUCHESNE Sylvain de la SARL SFD IMMOBILIER, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « STEPHANE PLAZA IMMOBILIER » située 20 Rue Albert Mahieu 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 11 274,83 €.
- accorder une subvention de 5 000 € à Monsieur HAMEL Ludovic, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « AMBASSADEUR HOTEL » située 22 Quai de Caligny 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 19 867,37 €.
- accorder une subvention de 4 620,98 € à Monsieur PALIN Bertrand, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « PHARMACIE DES PROVINCES » située 3 Avenue de Normandie 50130 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 15 403,25 €.
- accorder une subvention de 4 820,45 € à Madame QUONIAM Charlotte, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « COIFFURE A LA CARTE » située 24 Rue Hippolyte de Tocqueville 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 16 068,19 €.
- accorder une subvention de 1 908,90 € à Monsieur RYKNER Thierry, qui a effectué la rénovation de sa vitrine « DEFIM MANCHE DIAGNOSTICS » située 35 Rue Tour Carrée 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 6 363,00 €.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h38

Pour : **146**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

83 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ACCORD D'AIDE A LA RENOVATION DE VITRINE POUR L'ANNEE 2017, AVEC EXTENSION A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le protocole d'accord relatif à l'aide à la rénovation des vitrines en vigueur sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville arrive à son terme. Par cette action de soutien au commerce et à l'artisanat, la commune déléguée a subventionné, depuis 1996, la rénovation de 331 vitrines pour un montant de 599 985 €.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention par laquelle la Région permet la mise en place du régime d'aide aux entreprises,
- procéder à la reconduction de l'aide à la rénovation des vitrines selon les principes exposés.

Le conseil adopte.

Votants : **150** **21h39**
Pour : **143** Contre : **0** Abstention : **7** NPPV : **0**

84 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2017. DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DETAIL

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à donner son accord sur l'ouverture dominicale dans les commerces de détail avec emploi des salariés aux dates suivantes :

Pour l'ensemble des branches d'activités, hors concessions automobiles :

- Dimanche 15 janvier 2017 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),
- Dimanche 2 juillet 2017 (1^{er} dimanche des soldes d'été),
- Les dimanches 10, 17 et 24 décembre 2017 (Fêtes de fin d'année).

Pour les concessions automobiles et l'ensemble de la branche s'y afférent :

- Dimanche 15 janvier 2017,
- Dimanche 19 mars 2017,
- Dimanche 18 juin 2017,
- Dimanche 17 septembre 2017.

M. ARRIVÉ : *Comme le disait M. FAGNEN, nous avons eu plusieurs échanges, des concertations, je vous rappelle que la loi permet 12 dimanches, ce qui était pour nous inenvisageable et donc nous avons trouvé un point d'équilibre à 5 dimanches dont 2 pour les soldes été et hiver et qui globalement a donné satisfaction à l'ensemble des acteurs.*

Le conseil adopte.

Votants : **150** **21h41**
Pour : **136** Contre : **10** Abstention : **4** NPPV : **0**

85 – PROGRAMMATION HLM 2016. DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE. DECISION D'AGREMENT DE LOGEMENT EN PLS AU PROFIT DE M. ET MME BILLET

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser à délivrer une décision favorable d'agrément PLS au profit de M. et Mme Billet, domiciliés au 1720 rue du Val Avril 50460 Tonneville, après instruction complète du dossier par les services de la DDTM de la Manche, permettant de conclure à la conformité du dossier déposé, pour la construction d'un logement sur la parcelle n°15 du lotissement « le plateau des Mesliers » à Querqueville,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Le conseil adopte.

Votants : **150** **21h42**
Pour : **149** Contre : **0** Abstention : **1** NPPV : **0**

86 – PROGRAMMATION HLM 2016. DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE. DECISION D'AGREMENT DE LOGEMENT EN PLS AU PROFIT DE M. ET MME LECLER

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- délivrer une décision favorable d'agrément PLS au profit de M. et Mme Lecler, domiciliés au 18, route de Gréville 50890 Condé-sur-Vire, pour la construction d'un logement sur la parcelle n° 2 du lotissement situé impasse Jean Monnet à La Glacerie,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h43

Pour : **143**

Contre : **0**

Abstention : **7**

NPPV : **0**

87 – PROGRAMMATION HLM 2016. DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE. DECISION D'AGREMENT DE LOGEMENT EN PLS AU PROFIT DE M. ET MME VERNICHON

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser à délivrer une décision favorable d'agrément PLS au profit de M. et Mme Vernichon, domiciliés au 1840 rue du Val Avril 50460 Tonneville, après instruction complète du dossier par les services de la DDTM de la Manche, permettant de conclure à la conformité du dossier déposé, pour la construction d'un logement sur la parcelle n°14 du lotissement « le plateau des Mesliers » à Querqueville,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h44

Pour : **148**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

88 – PROGRAMME « HABITER MIEUX » 2014/2017. AIDES AUX PROPRIETAIRES

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- octroyer l'aide complémentaire prévue au contrat local d'engagement 2014/2017 et à son avenant annuel 2016 au profit des propriétaires mentionnés ci-dessous,

Travaux d'amélioration		
Montant de la prime complémentaire	Propriétaire	Adresse du logement
500,00 €	BOULAY Marc	12 rue Centrale La Glacerie 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN
500,00 €	HOANG Trung	13 rue du Docteur Schweitzer Équeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN
130,00 €	GODEFROY Marie-Jeanne	165 rue Roger Salengro Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN
500,00 €	HETRU Emilie	26 rue du Général Leclerc Équeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN
500,00 €	LENORMAND Patricia	39 avenue Danton Équeurdreville-Hainneville 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN

- autoriser le versement des primes visées ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- dire que la dépense sera imputée au compte 20422 824 744H LdC 42726.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h45

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

89 – DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE – PROGRAMMATION HLM COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- inscrire à la programmation HLM 2016, le projet de construction par la SA HLM du Cotentin de 14 logements sur le secteur Chardine à Tourlaville,
- autoriser M. le Maire à notifier cette programmation HLM complémentaire 2016 à la SA HLM du Cotentin.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h46

Pour : **148**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

90 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013/2018 – OCTROI D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT EN LOCATION-ACCESSION (PSLA)

Rapporteur : Monsieur FAGNEN

Le conseil municipal est invité à :

- accorder une aide à l'accession à la propriété d'un montant de 7 000 € au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessous,

Identité du bénéficiaire	Adresse du logement acquis dans le cadre du PSLA	Date d'accord de levée d'option d'achat délivrée par la SA HLM du Cotentin	Notaire en charge de la vente
MASSON Mathieu / YVETOT Marine	17, allée Nicolas Appert Querqueville 50460 CHERBOURG-EN-COTENTIN	06 octobre 2016	SCP Elise Decourt – Bellin et E Robine 595, avenue des Prairies BP 136 – Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN

- autoriser le versement de l'aide auprès du notaire chargé de la vente des logements mentionnés ci-dessus,
- imputer la dépense au compte 20422 824 757K, ligne de crédit n°43355.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

21h47

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

91 – CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL – PROJET D'ETABLISSEMENT 2016/2021 – APPROBATION

Rapporteur : Madame GENTILE

M. ARRIVÉ : *Nous allons passer à la délibération de Mme GENTILE qui va en profiter, je l'espère, pour nous faire un point sur le beau prix que Cherbourg-en-Cotentin a reçu, ce qui nous permettra de nouveau de féliciter les collaborateurs et les partenaires de ce beau projet.*

Mme GENTILE : *Oui effectivement je peux commencer par cela. Donc la semaine dernière à Marseille se tenait le forum des communicants de collectivités et au cours de ce forum, une soirée récompense les meilleures campagnes de communication conçues par des collectivités territoriales avec plusieurs prix. Et la ville de Cherbourg-en-Cotentin a eu le plaisir d'être le lauréat de la campagne de communication culturelle pour la campagne que nous avons conçue avec la communication, la direction de la culture et l'équipe du musée pour la réouverture du musée Thomas Henry en mars dernier. Donc, j'ai eu le plaisir d'accompagner l'équipe de la communication et des musées à Marseille la semaine dernière pour recevoir ce prix.*

Nous avons pu diffuser la vidéo qui avait été faite par l'agence Biplan avec la compagnie « Le Rhino l'a vu » qui racontait comment les gardiens du musée récupéraient les personnages des tableaux qui erraient à Cherbourg depuis la fermeture de ce musée, et je peux vous assurer qu'il y avait 700 communicants dans la salle et que cette vidéo a été vraiment extrêmement applaudie. Et j'en profite aussi bien sûr, pour remercier la communication de Cherbourg-en-Cotentin et les équipes de Biplan et du « Rhino l'a vu » qui ont fait un magnifique travail, vraiment, la ville de Cherbourg a été très à l'honneur et nous ferons, je peux aussi le dire M. le Maire, une petite réunion à Cherbourg je crois que c'est le 12 janvier de mémoire, il faudra que je confirme la date, au service de la communication en invitant les acteurs amateurs qui ont participé à la vidéo, les gens de Biplan, les graphistes, toute l'équipe qui a contribué au succès de cette campagne.

M. ARRIVÉ : Effectivement, ce sera l'occasion de féliciter tout le monde sur ce beau projet.

Le conseil municipal est invité à approuver le Projet d'établissement du Conservatoire de Cherbourg-en-Cotentin 2016/2021.

Mme JOLY : Je voulais savoir s'il était envisagé une école pour la classe CHAM et la deuxième chose, c'était à plus ou moins long terme, pourquoi pas envisager le transfert de l'école de musique à l'ex hôpital des armées parce qu'il y a des locaux qui sont vacants et cela permettrait de faire une convention avec le Conseil Départemental puisque l'objectif est de viser le rayonnement départemental et donc on pourrait faire une convention à ce moment-là.

Mme GENTILE : Alors en ce qui concerne les collèges envisagés, le plus simple pour nous serait effectivement que ce soit un collègue assez proche du CRC. Il faut aussi qu'on puisse motiver un chef d'établissement et un enseignant de musique, mais on connaît quand même quelques enseignants de musique sur Cherbourg-en-Cotentin qui sont extrêmement motivés. Donc on pourrait imaginer le collège de la Bucaille, on pourrait imaginer le collège des Provinces, par exemple, pour citer deux exemples mais il y en a sûrement d'autres. Mais ça c'est encore un chantier qui est complètement à mener, on n'a pas travaillé dessus. Ensuite, je vous parlais de la construction d'un conservatoire c'est à très long terme parce que ce projet il faudrait vraiment le mûrir et trouver un emplacement idéal.

Après la question, c'est : est-ce qu'utiliser des locaux existants qui n'ont pas été conçus pour un conservatoire, est-ce qu'on ne va pas retomber dans des difficultés qui sont celles que le CRC a aujourd'hui ? Parce que le CRC est dans une aile de l'école Gibert et cela n'est pas forcément l'idéal parce qu'il y a des problèmes, comme je vous le disais, des salles qui sont petites, qui ne sont pas adaptées, des problèmes aussi d'insonorisation. Après, c'est aussi une question de coût, est-ce qu'il faudrait construire ou aménager un existant avec des difficultés qui sont celles de l'existant dans sa configuration actuelle ? Encore une fois, cela ne sera pas demain.

M. ARRIVÉ : Une petite précision, à l'ex hôpital des armées, il n'y a plus beaucoup de places disponibles, cela se remplit très vite, entre les collectivités, les entreprises, les partenaires divers et variés.

Mme JOLY : Il y a un auditorium vide.

M. ARRIVÉ : Non, ce n'est pas tout à fait exact, l'auditorium est occupé pour plusieurs niveaux d'activités. J'ai encore fait la visite avec Jacky CHESNEL il y a peu, et aujourd'hui l'hôpital est quasiment complet. Vous pourrez interroger la SHEMA pour vous donner les éléments mais entre les collectivités et les structures notamment économiques qui y sont installées, il est quasiment plein aujourd'hui.

Mme GENTILE : Juste une petite précision, au niveau de l'hôpital des armées, je sais que « Les Art'zimutés » ont un projet qui n'est pas encore tout à fait mûr, mais il y a quelque chose qui est en train de se construire donc je vous en dirai plus lorsque le projet sera avancé.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h05

Pour : **137**

Contre : **0**

Abstention : **13**

NPPV : **0**

92 – FOURRIERE AUTOMOBILE – AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SIGNATURE – AUTORISATION

Rapporteur : Monsieur BURNOUF

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de service public de la fourrière automobile conclue en 2012 par la commune de Cherbourg-Octeville avec la société ADC afin d'en prolonger la durée de 9 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2017.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h07

Pour : **145**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

93 – CHANTIER D'INSERTION. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN, LE CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET L'ASSOCIATION ASTRE ENVIRONNEMENT – ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur BASTIAN

Depuis 1996, la commune déléguée de La Glacerie et l'association Astre Environnement sont liées par une convention permettant la mise en œuvre d'un chantier d'insertion de 10 places à l'année dont un chef d'équipe, sur la base de 26 heures de travail hebdomadaires pour chaque bénéficiaire.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite "chantier d'insertion" entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et l'association Astre Environnement pour l'année 2017.

M. LINCHENEAU : Je remercie Cherbourg-en-Cotentin de prendre la suite de ce contrat. J'avais à préciser qu'autrefois c'était un contrat bilatéral entre la commune de La Glacerie et Astre Environnement, aujourd'hui, il passe par le CCAS, cela ne me froisse pas mais il faudra bien que dans le budget du CCAS, on aille rechercher les 75 000 euros qui ont été transférés en 2016 par le budget de La Glacerie dans le budget principal de Cherbourg-en-Cotentin, je crois qu'il faudra en faire le transfert financier.

M. BASTIAN : Je parle sous le contrôle du maire-adjoint aux finances, mais je pense qu'a priori il n'y a pas de souci.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h09

Pour : **145**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **1**

94 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE POUR LE FINANCEMENT DE LA COORDINATION DE L'ATELIER SANTE VILLE ET DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Rapporteur : Monsieur BASTIAN

Le dispositif « Atelier Santé Ville » a pour objectif d'améliorer la santé des personnes en situation difficile, en les associant aux réflexions et solutions envisagées.

Il est soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), le Conseil Départemental de la Manche et par Cherbourg en Cotentin (jusqu'en 2016, par la Communauté urbaine de Cherbourg).

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ARS relative à la coordination de l'Atelier Santé Ville et du Contrat Local de Santé pour le versement par l'ARS d'une subvention annuelle de 22 000 euros pendant trois ans.

M. BASTIAN : M. le Maire si vous me le permettez je voudrais revenir sur le contenu de cette délibération. Pour faire un petit point, je sais qu'il est tard mais je crois qu'il est important de faire ce point, vous remarquerez dans le premier paragraphe que ce dispositif est soutenu par l'agence régionale de santé, le commissariat général à l'égalité des territoires, le conseil départemental de la Manche et par Cherbourg-en-Cotentin. Alors, en ce qui concerne le conseil départemental de la Manche c'était vrai jusqu'à il y a quelques jours puisqu'on a appris il y a pas très longtemps en commission permanente que le Conseil départemental se retirait du financement du contrat de ville, et je parle sous le contrôle de Claudie LAUNOY en charge de cette question-là, et du coup cela a un impact aussi sur le fonctionnement de l'atelier santé ville puisque dans le cadre de ce contrat de ville l'atelier santé ville se voyait octroyer une subvention de 7 000 euros par le Conseil départemental.

Ce qu'il y a de plus inquiétant pour cette affaire c'est qu'on est au mois de décembre et que le conseil départemental nous annonce au mois de décembre qu'il se retire du financement du contrat de ville, les associations ont engagé des actions bien évidemment au mois de janvier 2016 donc à ce stade un certain nombre d'actions qui ont été engagées vont être financées par qui ? Pas par le département, car il nous a indiqué qu'il ne le souhaitait plus donc il va falloir que nous, collectivité, on regarde cette question-là et que l'on vienne encore une fois abonder à la place du département ; je crois que c'est le rôle des conseillers départementaux présents dans cette salle de tirer la sonnette d'alarme sur une vision de plus en plus éloignée de ce qui est le cœur même de l'action départementale, c'est-à-dire, le social. Je me permets d'en dire quelques mots parce qu'on est très inquiets, c'est un exemple mais je vais vous en donner quelques autres : j'ai eu l'occasion de venir devant vous pour défendre l'accompagnement social au logement porté par l'ADSEAM concernant des familles en très grande précarité.

L'accompagnement au logement est une mission difficile au quotidien, encore une fois, hommage aux travailleurs sociaux qui accomplissent ce travail dans des conditions difficiles ; ce travail a une vraie pertinence, le conseil départemental a souhaité se désengager de cette action, nous avons, grâce à la mobilisation des conseillers départementaux dans cette salle ainsi qu'à la mobilisation de Cherbourg-en-Cotentin et à la mobilisation de l'association, réussi à sauver pour un an ce dispositif, et on est en discussion, on a un engagement du département d'engager des discussions pour pérenniser ce poste donc voilà encore un exemple compliqué.

Le département a eu une excellente idée, je crois, de mettre en place une déléguée chargée de l'égalité homme-femme, c'est très bien et on peut que s'en féliciter et tous unanimement on s'en est félicité, cependant cette déléguée n'a pas de budget, n'a pas de collaborateur et sur des sujets importants, je vais vous en donner deux qui concernent ces questions-là de l'égalité homme-femme : c'est la question du financement du CEDIF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) où le département quand on regarde très rapidement par rapport à la participation des autres départements limitrophes sur le même dispositif, le département de la Manche est très en deçà, je n'ai pas les chiffres et je ne vais pas vous assommer avec des chiffres, mais est très en deçà de ce qui se fait sur les autres départements. Donc nous avons alerté, nous avons eu un engagement à priori d'une revalorisation de la participation du département sur cette action du Centre d'information pour le droit des femmes et des familles. Mais encore une fois, une carence du département qui pourrait avoir des conséquences importantes, si nous ne sommes pas vigilants.

« La belle échappée », une association qui œuvre dans le cadre des femmes victimes de violences, très belle association portée par l'État, depuis maintenant neuf ans et là encore c'est grâce à l'intervention du commissariat général à l'égalité des territoires que cette action a pu avoir une dérogation exceptionnelle d'environ trois ans pour pérenniser ce poste, puisque qu'on arrivait en fin de dispositif et que le département ne souhaitait pas non plus aller forcément sur le financement de cette action. Vous voyez des enjeux importants, j'en cite encore deux, trois, qui me semblent tout aussi importants : le ticket modérateur, rappelez-vous, on a mené une bataille, parce qu'on considérait que c'était la double peine d'instaurer ce ticket modérateur d'1,50 € par heure d'aide à domicile effectuée dans le cadre de l'APA sans être soumis aux conditions de ressources, ce projet a été, grâce aussi à l'implication très forte des syndicats de retraités je pense notamment aux syndicats CFDT retraités, qui a mené une action importante, le département a fait marche arrière mais il y revient par une autre voie et on aura probablement l'occasion de revenir parmi vous pour en parler. Nous sommes bien évidemment les élus départementaux, à une époque M. BAS disait de minorité mais non, on est de plus en plus dans l'opposition, je vous le dit très sincèrement, parce qu'on ne partage pas du tout les mêmes visions par rapport à ces questions sociales.

Donc, le ticket modérateur, je voudrais aussi vous dire deux mots sur la question qu'on a eue très récemment : l'augmentation de la tarification du transport scolaire, 23% d'augmentation là encore non soumis à des conditions de ressources, là encore, c'est en quelque sorte la double peine, c'est un peu comme le ticket modérateur. Qui prend le bus ? Ce n'est pas les gens riches. Qui fait appel à l'aide à domicile ? Ce n'est pas forcément les gens riches non plus parce qu'on le sait, ils sont en meilleure santé que les gens modestes qui ont travaillé toute leur vie et qui ont eu un travail difficile.

Donc voilà un peu des signaux qui nous alertent et c'est vrai que je profite de cette délibération pour vous faire partager les inquiétudes du groupe de l'opposition, on peut le dire, au département sur ces sujets-là, tout ça dans un contexte où les travailleurs sociaux sont de plus en plus en difficulté, les travailleurs sociaux du département travaillant dans des conditions de plus en plus difficiles, ont une charge de travail de plus en plus lourde, avec des missions de plus en plus compliquées et là aussi on a l'impression que la qualité et le soin qu'on doit leur apporter dans leur exercice n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être pour une institution telle que le Conseil départemental. Alors à côté de ça le département nous explique que dans ses stratégies opérationnelles, c'est la fraude, la fraude aux prestations sociales, ça c'est le grand mot, il faut vraiment aller chercher les fraudeurs aux prestations sociales parce que ce sont eux qui nous mettent en péril et qui mettent en difficulté les dispositifs sociaux de notre territoire, alors je vais vous donner trois chiffres, pas plus et je terminerai mon propos sur ces trois chiffres, et j'en donnerai pas un de plus. La fraude aux prestations sociales : 248 millions d'euros par an. Le non recours au RSA, des personnes qui ont des droits mais qui ne les font pas valoir : 5 milliards d'euros par an. Et je ne peux pas résister à vous le dire, la fraude fiscale, j'ai vérifié deux fois le chiffre, c'est 60 à 80 milliards d'euros par an. Voilà aujourd'hui la réalité.

Alors à force de stigmatiser, à force de dire que finalement si les gens sont pauvres, c'est de leur faute, ils n'ont qu'à se mettre au boulot, que ce sont des profiteurs, que ce sont des personnes qui mettent en péril nos dispositifs d'aide sociale, je crois que nous en tout cas, on tire la sonnette d'alarme par rapport à ça, parce qu'il faut faire attention aux propos qui peuvent être tenus et qui peuvent être dits sur ces questions-là en tout cas, nous, membres du conseil départemental c'est vrai qu'on se bat au quotidien pour faire entendre une certaine réalité sociale de notre territoire, alors on est parfois entendu et on s'en félicite. Mais sachez que c'est un combat permanent et que l'on mène de manière quotidienne parce que les chiffres sont là et qu'il faut faire attention, ce sont de vrais chiffres, voilà, je voulais absolument intervenir sur cette question-là au détour de cette question sur l'atelier santé ville et le contrat local de santé.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h22

Pour : **149**

Contre : **0**

Abstention : **1**

NPPV : **0**

95 – AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTUR'ELLES POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE DU FESTIVAL FEMMES DANS LA VILLE 2017

Rapporteur : Monsieur BASTIAN

M. ARRIVÉ : Délibération 95, M. BASTIAN : convention de partenariat avec l'association cultur'elles pour la belle programmation culturelle du festival « Femmes dans la ville » 2017.

M. BASTIAN : Dont le département se désengage, je me permets de vous le dire aussi, mais c'est ainsi.

M. MARGUERITTE : C'est l'Etat qui se désengage M. BASTIAN, je pense qu'il faut essayer de modérer un peu vos propos. Il y a quand même un désengagement massif de l'Etat aussi derrière. Le désengagement de l'Etat dans les collectivités territoriales, je précise juste parce que là vous faites de la politique très partisane depuis tout à l'heure mais je me permets juste de vous dire : le département de la Manche qui se désengage etc. Et la réalité aussi M. BASTIAN, celle que je souligne, c'est la purge des dotations de l'Etat à laquelle on assiste depuis cinq ans. C'est une réalité vous le savez.

M. BASTIAN : Pardon M. MARGUERITTE, vous n'avez pas dû bien écouter mon propos, donc je vais me permettre de le rappeler : l'action de « la Belle Echappée » si elle perdure c'est grâce à l'Etat, il faut le dire donc vous pouvez me faire toutes les leçons que vous voulez sur le désengagement de l'Etat, la réalité c'est celle-ci.

M. MARGUERITTE : Je ne fais aucune leçon, je dis juste que vous faites de la politique très partisane depuis tout à l'heure, je me permettais simplement de vous rappeler que le gouvernement socialiste que vous soutenez s'est désengagé massivement d'un certain nombre de budgets. On assiste depuis cinq ans, c'est une réalité incontestable et incontestée d'ailleurs par vos amis, au désengagement massif à l'égard des collectivités territoriales. Honnêtement, je trouve qu'on écoute très tranquillement toutes les délibérations, je trouve que depuis tout à l'heure vous avez une façon extrêmement partisane de présenter vos délibérations.

M. BASTIAN : C'est la réalité.

M. MARGUERITTE : C'est une réalité aussi, le désengagement de l'Etat vous ne pouvez pas le contester.

M. BASTIAN : Mais si, je le conteste M. MARGUERITTE. Quand l'Etat propose la renationalisation du RSA ce sont les départements qui la refuse, c'est tout, ça c'est aussi une réalité.

M. MARGUERITTE : Vous connaissez le montant du désengagement de l'Etat vis-à-vis des régions et des départements, M. BASTIAN, franchement.

M. ARRIVÉ : Je reprends la police de l'assemblée, M. BASTIAN, finissez la présentation de la délibération.

Le festival Femmes dans la Ville de Cherbourg-en-Cotentin est né en 2000 de la volonté de la municipalité d'Octeville à travers le centre social des Provinces, de valoriser la place de la femme dans la vie de la cité. Destiné initialement au public des centres sociaux de Cherbourg-Octeville, le Festival touche désormais l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin, des maisons de quartier aux entreprises en passant par les collèges. Le festival Femmes dans la ville est coordonné par la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, portant notamment sur le versement d'une subvention de 24 500 €.

M. ARRIVÉ : Est-ce qu'on a les dates à ce jour M. BASTIAN de ce beau Festival ?

M. BASTIAN : C'est autour du 8 mars.

Mme MADEC : Le Festival a lieu du 3 au 11 mars.

M. ARRIVÉ : Merci. Beau Festival qui permet aussi à de nombreux bénévoles de s'exprimer. Donc on vous redonnera les dates pour que vous puissiez être présents.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h25

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

96 – Fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable autorisation de signer l'accord-cadre

Rapporteur : Madame LE MONNYER

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux usées et de l'eau potable.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer les lots de l'accord-cadre avec les sociétés identifiées ci-dessous et à prendre toute décision concernant leur passation, leur exécution et leur règlement,
 - Lot 1 : Fourniture d'acides sulfurique, phosphorique et chlorhydrique : société QUARON
 - Lot 2 : Fourniture de chaux hydratée : société CHAUX DE BRETAGNE
 - Lot 3 : Fourniture de bouteilles de chlore et maintenance : société GAZECHIM
 - Lot 4 : Fourniture de chlorure de sodium : société QUARON
 - Lot 5 : Fourniture de chlorure ferrique (eau potable et eaux usées) : société PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS
 - Lot 6 : Fourniture d'hydroxyde de sodium : société QUARON
 - Lot 7 : Fourniture d'hypochlorite de sodium : société QUARON
 - Lot 8 : Fourniture de produits de nettoyage pour les ouvrages d'eau potable : société AEOS JAN
 - Lot 9 : Fourniture d'urée : société QUARON
- dire que la dépense fera l'objet d'imputations multiples.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h26

Pour : **144**

Contre : **0**

Abstention : **6**

NPPV : **0**

97 – Fourniture d'appareils de robinetterie, de régulation, de fonte de voirie et pièces diverses de raccordement pour l'eau potable et l'assainissement – lots 1 à 5 – autorisation de signer les accords-cadres

Rapporteur : Madame LE MONNYER

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'appareils de robinetterie, de régulation, de fonte de voirie et pièces diverses de raccordement pour l'eau potable.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer les lots de l'accord-cadre avec les sociétés identifiées ci-dessous et à prendre toute décision concernant leur passation, leur exécution et leur règlement,
 - Lot 1 : Bouches à clé en fonte : société SOVAL
 - Lot 2 : Robinetterie et systèmes de motorisations : société BAYARD
 - Lot 3 : Equipements de protection des réseaux : société BAYARD
 - Lot 4 : Pièces de raccordement et de réparation : société PENET PLASTIQUES
 - Lot 5 : Bouches et poteaux d'incendie : société BAYARD
- dire que la dépense fera l'objet d'imputations multiples.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h27

Pour : **145**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

98 – Essais et contrôles – Travaux d'assainissement et d'eau potable – autorisation de signer l'accord-cadre

Rapporteur : Madame LE MONNYER

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a lancé un appel d'offres ouvert pour les essais et contrôles relatifs aux travaux d'assainissement et d'eau potable :

- essais de compactage,
- essais d'étanchéité,
- contrôles visuels et télévisuels des réseaux.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer ledit accord-cadre avec la société ASUR et à prendre toute décision concernant sa passation, son exécution et son règlement,
- dire que la dépense fera l'objet d'imputations multiples.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h28

Pour : **145**

Contre : **0**

Abstention : **5**

NPPV : **0**

99 – ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR 2016 AVEC L'ACJM, ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES, DE CONTROLE JUDICIAIRE SOCIO-EDUCATIF, D'ENQUETE DE PERSONNALITE ET DE MEDIATION PENALE

Rapporteur : Madame LAUNOY

L'ACJM (association d'aide aux victimes) assure des missions de prévention et de soutien judiciaire, ainsi qu'un service d'aide aux victimes et d'accès aux droits.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'ACJM pour l'année 2016, portant notamment sur la mise à disposition de locaux et le versement d'une subvention de 28 151 €.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h29

Pour : **146**

Contre : **0**

Abstention : **4**

NPPV : **0**

100 – SIGNATURE DU PROTOCOLE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE, VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Rapporteur : Madame LAUNOY

La Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Manche a élaboré un protocole ayant vocation à recenser les initiatives existantes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple, violences intrafamiliales, et les violences faites aux femmes.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h31

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **3**

NPPV : **0**

101 – SUBVENTIONS DE PROJETS ASSOCIATIFS CONCOURANT AU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : Madame LAUNOY

En s'engageant dans la mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale (PUCS), les élus de Cherbourg-en-Cotentin ont affirmé leur volonté de mener une démarche de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil municipal est invité à :

- valider les montants de subvention proposés,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes,
- dire que les dépenses seront imputées aux comptes 6574 824 792 H LdC 43330 et 6574 810 65 LdC 45 673.

Mme LAUNOY : *J'en profite pour revenir sur les propos de Frédéric BASTIAN dans le cadre du contrat de ville. Effectivement, le département s'était engagé à financer un certain nombre d'actions pour l'année 2016, courant mars, comme d'habitude, et lors du comité de pilotage qui s'est dernièrement tenu, le département a annoncé qu'il annulait et se désengageait de plusieurs actions dont l'atelier santé ville et « Femmes dans la ville », comme cela vous l'a été présenté.*

En tout cas, ce qui me questionne, c'est que pour le coup, nous ne connaissons pas les orientations du conseil départemental en matière de politique de la ville pour les années à venir et notamment jusqu'à la fin du contrat de ville.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h33

Pour : **148**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

102 – BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE – CONTRAT DE MANDAT

Rapporteur : Monsieur POUTAS

M. ARRIVÉ : *Puisqu'on parle du bus à haut niveau de service, je souhaite faire savoir au conseil que j'ai rencontré dernièrement la CCI, quelques commerçants, pour apporter de nouveau, comme je l'avais déjà fait, quelques précisions sur le dossier du bus à haut niveau de service, préciser que nous étions partis d'un tracé et d'un projet très large, que ce projet est toujours à l'étude bien entendu compte tenu de son caractère stratégique pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin en termes d'attractivité et de développement des transports publics. Nous allons entrer aujourd'hui dans une nouvelle phase pour continuer à affiner le projet et cet affinage nous permettra de prendre des décisions définitives sur un certain nombre de scénarios et bien entendu l'ensemble des acteurs de la ville, qu'ils soient commerçants, citoyens ou habitants tout simplement, je pense notamment au quai Alexandre III, seront associés à la procédure de choix du scénario final.*

Lors de sa séance du 18 mai 2015, le Conseil communautaire avait approuvé par la délibération D_2015_080 les objectifs du projet de BHNS et les modalités de concertation, et a autorisé le lancement de consultation pour des marchés d'ingénierie, notamment d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de mener ce projet à bien, et notamment de sécuriser le lancement des marchés et l'ensemble des procédures auquel il doit se soumettre, il est proposé de recourir à un prestataire externe pour la durée du projet.

L'enveloppe financière est estimée à 1 000 000 euros TTC.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser le lancement de la consultation pour un contrat de mandat,
- inscrire les crédits correspondants au budget annexe Transport article 2031 ligne de crédits 1152,
- autoriser la signature du contrat de mandat dans la limite des crédits inscrits au budget et sous réserve du respect de l'enveloppe prévue.

Le conseil adopte.

Votants : **150**

22h35

Pour : **106**

Contre : **2**

Abstention : **42**

NPPV : **0**

103 – CONVENTION RELATIVE AUX TARIFICATIONS INTERMODALES LIBER'TER+ ET BOOS'TER+ AVEC LE RESEAU TER DE NORMANDIE – AVENANT N° 3

Rapporteur : Monsieur POUTAS

Une tarification spécifique a été mise en place afin de faciliter et encourager les déplacements quotidiens en combinant les modes ferroviaire et urbain.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention initiale pour prolonger la convention souscrite entre la Région, la SNCF et KEOLIS jusqu'au 31 décembre 2017.

M. ARRIVÉ : *Puisque nous parlons des TER et du train, un complément d'information : nous continuons à travailler avec la région Normandie et nous avons eu une réunion de travail avec le vice-président aux transports il y a peu dans le cadre du pôle d'échanges multimodal, c'est stratégique pour la ville, et en même temps nous travaillons avec la SNCF pour obtenir une remise à niveau plus que sérieuse, une vraie mise à niveau du parking de la SNCF qui aujourd'hui n'est pas acceptable pour une ville de la dimension de la nôtre et j'espère que ces dossiers pourront avancer rapidement.*

Le conseil adopte.

Votants : **149**

22h38

Pour : **139**

Contre : **0**

Abstention : **10**

NPPV : **0**

104 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS – AVENANT N° 3

Rapporteur : Monsieur POUTAS

Le réseau de transports publics de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est exploité via un contrat de délégation de service public souscrit avec la société KEOLIS en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014.

Le nouveau réseau fonctionne depuis avril 2015 et il convient de compléter par voie d'avenant certaines dispositions du contrat et d'intégrer des évolutions survenues depuis sa signature, sans modification substantielle de ses éléments essentiels.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet d'avenant n°3 à la DSP Transports publics urbains,
- faire évoluer le programme pluriannuel d'investissement (PPI) inscrit dans la convention de délégation de service publics pour les transports publics urbains comme prévu dans le projet d'avenant n°3,
- approuver l'évolution de la SFE découlant des dispositions de l'avenant n°3,
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour les transports publics urbains,
- inscrire les crédits correspondants à l'évolution de la SFE au budget annexe Transport article 6743 enveloppe 11,
- autoriser M. le Maire à intervenir à la signature d'une commande de 4 bus auprès de l'UGAP,
- dire que la dépense résultant de cette commande sera imputée au budget annexe 14 « Transports » imputation 2182 ligne de crédit 2176.

Mme LEBONNOIS : *Il était question d'acheter des bus à hydrogène, je voudrais savoir ce qu'il en est de cette question-là ?*

M. ARRIVÉ : *Le dossier est toujours à l'étude. On connaît quelques difficultés, on devrait pouvoir faire une communication là-dessus en janvier, à la reprise, puisqu'aujourd'hui nous nous interrogeons sérieusement sur la poursuite ou non de cette opération. C'est un dossier que j'ai suivi et que j'ai poussé beaucoup mais une réflexion est en cours avec un choix final encore à valider compte tenu d'un certain nombre de préoccupations qui sont les nôtres ; à la fois des problématiques financières puisque même si ce dossier est intéressant, il faut rester sages dans nos décisions quant aux futurs investissements possibles et répercussions financières y compris pour la future communauté d'agglomération qui récupérera cette compétence et puis d'autres préoccupations qui sont les nôtres notamment liées au retrait en cours de certaines villes importantes du projet puisque vous savez que nous avons été retenus à côté de villes comme Rome, Londres et d'autres grandes capitales européennes. Donc préoccupations financières, préoccupations techniques et préoccupations de voir certaines villes sortir du dossier, donc nous affinons la décision. Elle n'est pas encore prise et je vous en reparlerai en janvier. Quoi qu'il en soit nous continuerons à pousser la modernisation du territoire et son ancrage sur le dossier hydrogène en partenariat avec le département et maintenant la région Normande, Monsieur le vice-président, puisque la région s'intéresse également à l'hydrogène autour de deux actions ici à Cherbourg-en-Cotentin : la mise en place de vélo à l'hydrogène comme vous le savez et puis en complément de ce que fait le département au travers de l'achat, l'acquisition de véhicules automobiles hydrogènes plus l'accueil ici à Cherbourg-en-Cotentin d'une entreprise qui s'appelle ERGOSUP qui a reçu le prix mondial de l'innovation, qui va venir s'installer à Cherbourg-en-Cotentin avec dans un premier temps une dizaine d'emplois et on espère ensuite de nombreux autres.*

Le conseil adopte.

Votants : **149**

22h43

Pour : **141**

Contre : **0**

Abstention : **8**

NPPV : **0**

105 – ACQUISITION D'UN SYSTEME BILLETIQUE POUR LE RESEAU DE BUS URBAIN

Rapporteur : Monsieur POUTAS

La ville de Cherbourg-en-Cotentin a confié, dans le cadre d'un contrat de DSP, l'exploitation de son réseau de transport public à la société Kéolis jusqu'en 2020. La collectivité met à disposition de l'exploitant Kéolis Cherbourg les biens nécessaires à l'exploitation du service (bâtiments, mobilier, matériel roulant...). Elle organise les transports collectifs sur son territoire et réalise également les investissements nécessaires à la bonne marche du service public.

Les oblitérateurs mécaniques sont anciens et ne sont plus fabriqués, ce qui pose de véritables problèmes de maintenance. La commune s'est engagée, dans le contrat de DSP, à la mise en œuvre d'un système billettique dans les meilleurs délais possibles.

Le conseil municipal est invité à :

- valider le projet d'acquisition d'un système billettique pour le réseau de bus urbain,
- solliciter les subventions les plus larges, dont les crédits européens au titre du FEDER, et à intervenir à la signature des conventions subséquentes,
- dire que les crédits sont inscrits dans le cadre de la DM en section d'investissement du budget « Transports ».

M. FERNAGU : *Je me pose une question sur le retour sur investissement d'un tel investissement. Quand on lit les recettes d'exploitation du budget particulier des transports : les produits issus de la fiscalité et les subventions d'exploitation représentent 7 400 000 €, les ventes et produits fabriqués prestation service marchandise : 3 600 € et les recettes produits exceptionnels : 1 134 452 €. De billetterie, on en voit nulle part, alors s'agit-il des produits exceptionnels, est-ce le poste « vente produits fabriqués » parce que si on compare le montant d'investissement de 2 millions 2 à 3 600 €, ce n'est pas rentable ; ce n'est pas la peine, aussi bien faire les transports gratuits !*

M. POUTAS : *Oui c'est une très bonne idée, M. LEJAMTEL va être content. Non, M. FERNAGU, si vous avez pris le bus, vous avez tous composté votre billet dans les fameuses boîtes oranges qui sont en fin de vie, techniquement, on ne sait plus les réparer.*

M. FERNAGU : *Où sont les recettes d'exploitation du budget ?*

M. POUTAS : *Vous avez une recette billettique.*

M. FERNAGU : *Non cela n'apparaît pas dans le budget*

M. POUTAS : *On vous fera une réponse par écrit, on vous la fera parvenir pour répondre en détail à votre question qui est vraiment très pertinente, merci.*

M. ARRIVÉ : *On vous donnera le budget global en tout cas du fonctionnement de notre réseau de bus avec la part collectivité et la part monétique mais à Cherbourg la part billetterie en tout cas est importante malgré un certain nombre, et c'est bien normal, de gratuités. L'absence de fraude également est à souligner mais vous verrez que les recettes issues de la tarification sont des produits importants. D'autant plus que, avec la diminution du service du tarif jeune, nous avons vu une augmentation de la fréquentation importante. Et j'en profite d'ailleurs je profite de votre question pour vous rappeler les chiffres qui nous ont été fournis il y a un mois maintenant, le réseau Zephir Bus qui est un réseau encore une fois performant et qu'on continue à moderniser au travers notamment de la délibération qui vous est présentée, a vu sa fréquentation augmenter de 20% en cinq ans ce qui est une excellente chose avec près de quasiment aujourd'hui un peu plus de sept millions de voyages, de mémoire, par an.*

Le conseil adopte.

Votants : **149**

22h47

Pour : **125**

Contre : **0**

Abstention : **23**

NPPV : **1**

106 – DEPLACEMENT EN AUSTRALIE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'UN JOURNALISTE

Rapporteur : Madame PIC

Dans le cadre de la commande en cours de 12 sous-marins par l'Australie à la France, Cherbourg-en-Cotentin s'est mobilisée depuis plusieurs mois aux côtés de DCNS pour accueillir de nombreuses personnalités civiles et militaires d'Australie du Sud.

Le Conseil municipal est invité à rembourser à La Presse de la Manche les frais de transport et d'hébergement de son journaliste, sur présentation de justificatifs, lors du déplacement en Australie du 5 au 10 décembre 2016.

M. LEJAMTEL : *On a eu une partie du débat tout à l'heure et je ne reviens pas dessus. D'abord par rapport à cette délibération-là, je voudrais poser une problématique : le faire en disant au préalable que la caricature à laquelle vous avez fait allusion au début de conseil ne se veut blessante pour personne. C'est une caricature et il en existe bien d'autres et donc il est évident qu'il y a deux acteurs dans cette délibération : un organe de presse, la presse de la Manche, et un exécutif, le vôtre. La problématique que je pose, je vais citer mes sources : Marc-François Bernier qui a fait un livre qui s'appelle l'éthique et la déontologie du journalisme et ce Marc-François Bernier est détenteur d'un doctorat en sciences politiques, il a été journaliste pendant près de 20 ans dans les sphères de la politique municipale et provinciale à Québec en tant que spécialiste en matière d'éthique et de déontologie du journalisme. Il est actuellement professeur agrégé au département de communication de l'université d'Ottawa.*

Quelle est la problématique que ce monsieur a posée ? Je ne vais pas vous citer les sujets dans le détail des voyages en question à partir desquels il a fait ce livre mais il y a eu une plainte qui a été déposée auprès du conseil de presse de Québec à la suite précisément d'un certain nombre de voyages dans lesquels les collectivités ont pris en charge les frais des journalistes. Et donc, ce conseil de presse du Québec qui a été saisi par des citoyens à l'époque a mis deux ans pour rendre une décision parce que la décision tournait autour du fait d'élaborer une position concernant la problématique des voyages gratuits, donc j'inscris mon intervention effectivement dans un temps de réflexion et j'aimerais que cette réflexion puisse avoir lieu parce que ce n'est pas anodin qu'une collectivité territoriale paye le voyage d'un organe de presse pour un voyage, qui est un voyage officiel. C'est un sujet qui mérite au minimum un débat et je veux dire par là il n'y a pas de prudence à prendre par rapport à ça, voilà c'est la presse de la Manche et c'est l'exécutif de M. ARRIVÉ, dont acte mais la problématique elle est posée parce que ce qui est proposé là c'est que les contribuables prennent en charge le voyage d'un journaliste qui n'a pas fait un publi-reportage.

Parce que cela aurait pu être annoncé comme tel dans la presse de la Manche ; un publi-reportage sur le voyage en Australie par rapport à ses enjeux dont vous avez parlé M. ARRIVÉ et dont vient de parler Mme PIC, donc nous, nous allons voter contre cette délibération parce qu'effectivement nous estimons que le cadre dans lequel on nous propose de prendre en charge les frais de ce journaliste n'est pas approprié. Et le dernier regret que je formulerais : j'avais demandé à M. MENUET, secrétaire général, quelle était la délibération qui avait fixé les règles de déplacement des élus dans les voyages à l'étranger ? Il m'avait rappelé que c'était le 3 janvier 2016 au moment de la mise en place de la commune nouvelle donc la légalité n'est absolument pas mise en question par rapport à cette délibération, en revanche il aurait été très opportun qu'il y ait un débat politique en amont pour expliquer les objectifs, les attendus de ce voyage en Australie. Je vous remercie.

M. ARRIVÉ : Je vous ai déjà répondu en début de réunion, je vous laisse juge de votre vision des choses que je ne partage pas sur un certain nombre de sujets et sur celui-là également. On ne va pas revenir sur les attendus de ce voyage mais compte tenu de son importance et de l'impact que ce contrat DCNS aura entre nos habitants et les habitants d'Adélaïde sur une durée de plus de 50 ans, compte tenu des liens qui vont se créer puisque vous avez compris que l'on va accueillir ici un certain nombre de familles australiennes, qu'il faudra travailler sur leur intégration en terme d'éducation et on y travaille avec les maires adjoints, je vois Lydia THIEULENT qui est en face de moi mais aussi les maires adjoints des communes déléguées à l'éducation. On y travaille avec l'éducation nationale.

Bref, cette relation aura un impact extrêmement important sur nos habitants. Il nous a semblé nécessaire qu'un journaliste local à savoir, La Presse de la Manche, qui est le journal le plus tiré et le plus lu ici à Cherbourg-en-Cotentin et dans le Cotentin, puisse faire son travail de journaliste, ce qui a été fait par Julien MUNOZ et j'en profite pour le saluer, il a fait son travail en toute liberté bien entendu, je ne vais pas rentrer dans le détail des propos qui sont les vôtres M. LEJAMTEL parce qu'il n'y a pas de polémique à avoir là-dessus ni de suspicions. Si j'avais voulu faire un publi-reportage, j'aurais emmené quelqu'un du service de la communication de la ville et pas un journal libre et indépendant. Et puis, Julien MUNOZ a aussi pu créer sur place des liens avec d'autres journalistes australiens et je pense qu'aussi dans ce sens, c'était intéressant.

Une précision aussi pour corriger un de vos propos c'est que lorsque nous recevons ici, et la délibération avait été votée en conseil municipal, un certain nombre de journalistes français ou étrangers notamment lorsqu'on fait la promotion de notre territoire, les collectivités en général prennent bien évidemment en charge les frais de déplacement. Nous l'avons fait il y a quelques semaines en partenariat avec le président CANOVILLE pour la Hague où nous avons accueilli ici l'émission anglaise bien connue « Top Gear » et nous avons pris en charge avec la Hague les frais de logement des journalistes, donc c'est une habitude qui se fait et qui se justifie. Voilà en tout cas pour ma part les éléments complémentaires que je voulais vous apporter et il me semble important que nos habitants puissent anticiper et aussi connaître les liens forts qui demain vont nous lier avec l'Australie et c'est une excellente chose notamment pour la jeune génération qui habite à Cherbourg-en-Cotentin.

M. BRUNET : Est-ce qu'on peut avoir une idée du coût ?

M. ARRIVÉ : Oui bien entendu, le coût global pour toute la délégation que nous avons voulu volontairement extrêmement resserrée dans un premier temps même si je vous l'ai dit tout à l'heure, nous y retournerons j'espère cette fois-ci avec les acteurs touristiques et les acteurs économiques du territoire pour faire la promotion de notre territoire sur un certain nombre de sujets, on doit être sur 15 000 €.

Mme PIC : On est, hors le coût des frais d'hébergement et de transport du journaliste, à 16 500 €, puisqu'une grande partie des frais quotidiens ont été pris en charge dans cette relation partenariale que nous commençons à avoir avec l'Australie du Sud.

M. BRUNET : Et pour le journaliste ?

M. ARRIVÉ : Vous divisez, on n'a pas les détails, on n'a pas tous les retours encore des frais.

Mme PIC : Il ne s'agit que du billet d'avion et de l'hôtellerie. Nous avons eu un coût assez peu élevé sur le billet d'avion puisque c'était de l'ordre de 1 500 €.

M. ARRIVÉ : Dans la délégation il y avait Geneviève GOSELIN-FLEURY, Benoît ARRIVÉ, Jean-Michel HOULLEGATTE, Anna PIC et une collaboratrice, Estelle TOLLEMER qui s'occupe des relations internationales plus le journaliste, donc vous divisez 15 000 € par six et vous avez le coût. Comme me le fait remarquer Jean-Michel HOULLEGATTE, cela vous évitera de me poser la question, nous avons bien sûr voyagé en classe éco. Donc 16 000 € pour 6, vous avez le détail du coût de ce déplacement. Mais encore une fois, je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais nous avons aussi, puisque ce n'est pas le monde des bisounours, une concurrence avec d'autres régions de France y compris sur ces aspects-là et le travail du Maire de Cherbourg-en-Cotentin est bien d'aller assurer le développement et la valorisation de sa ville, ici comme à l'étranger.

M. LEJAMTEL : Par rapport à votre dernière phrase je voudrais savoir, les Québécois ce n'est pas le monde des bisounours non plus c'est-à-dire que quand ils ont une réflexion et qu'ils mettent deux ans pour apporter une réponse, je pense qu'ils savent eux aussi qu'ils sont dans un monde concurrentiel ; après on le regrette avec plus ou moins de fermeté, mais que ce monde concurrentiel soit pas forcément le meilleur des mondes ceci dit de poser la problématique c'est pas être dans une forme de naïveté ou d'idéalisme juste avant les vacances de Noël, je pense que c'est un vrai débat de fond.

M. ARRIVÉ : Vous posez la question je vous ai apporté un certain nombre de réponses. Encore une fois la prise en charge des frais de journaliste elle est courante dans les collectivités. Il y a quelques jours, nous avons reçu le ministre Australien qui est venu accompagné de nombreux médias australiens dans son avion, et comme nous n'avons pas encore d'avion à Cherbourg-en-Cotentin M. LEJAMTEL et bien nous prenons en charge les frais des journalistes. Jean-Michel qui voulait compléter.

M. HOULLEGATTE : C'est vrai que M. LEJAMTEL pose une question de fond mais ce qu'il faut savoir dans cette affaire en fin de compte c'est que les Australiens sont demandeurs. Ils sont demandeurs pourquoi ? Parce qu'ils ont un petit peu d'inquiétude, c'est vrai que la France leur paraît loin, Cherbourg leur paraît loin et ils se posent la question de savoir, est-ce que les Cherbourgeois sont prêts à nous accueillir ? Et est-ce qu'ils sont au courant ? Et à ce titre de cette façon je crois qu'ils font confiance en la liberté de la presse et en la déontologie des journalistes. On aurait fait un publi-reportage en quelque sorte cela aurait été suspicieux. Le fait de faire venir un journaliste et que le journaliste puisse objectivement rapporter ce qu'il se passe et le faire connaître et bien c'est de source à rassurer tout le monde et de montrer que les uns et les autres, on est prêt à coopérer et à collaborer.

Je vais vous citer une anecdote, le deuxième jour, on était chez le maire d'Adélaïde et le maire nous a montré la presse locale australienne en nous disant mais regardez comme votre venue ici suscite de l'enthousiasme, comment les journalistes relatent ce qui se passe et c'est très bon parce que cela permet d'une certaine façon aux uns et aux autres, il regardait aussi la presse française et la presse de la Manche parce que maintenant avec Internet tout est accessible et il disait : regardez aussi comment ce contrat est bien perçu aussi chez vous et comment cela va favoriser d'une certaine façon le fait qu'il y ait des familles qui acceptent parce que c'est vrai que les conditions de vie d'Adélaïde sont relativement faciles, c'est compliqué de faire venir des gens chez nous et ce reportage avec la déontologie du journaliste qui est de nature à gagner la confiance permet de favoriser les échanges.

Mais c'est une question de fond, je suis tout à fait d'accord mais je pense que ce qui nous rassure dans cette affaire c'est qu'on s'appuie sur la déontologie d'un journaliste qu'on ne peut pas remettre en cause et ce n'est pas parce que le voyage a été pris en charge par Cherbourg-en-Cotentin que cela n'altérerait son jugement et c'est ce qui fait la force par rapport à un publi-reportage, c'est qu'en aucun cas cela n'altère son jugement par rapport à des choses. Le journaliste a relaté des choses et même sur nous, c'est important dans un contexte transculturel de voir combien maintenant les Australiens par exemple, alors c'est vrai que c'est une photo qui a pu prêter à sourire, mais les Australiens ont un rapport avec les aborigènes qui est absolument exemplaire. Ils sont dans une démarche où ils se rendent compte maintenant que pour visiter c'est ce qu'on a fait quand on a visité le port, ils ont demandé d'une certaine façon l'autorisation à ceux qui étaient les premiers habitants que l'on puisse aller sur un élément liquide qui est un élément naturel et qui est ancestralement propriété des aborigènes et cela c'est les choses qui sont intéressantes parce qu'on est dans un contexte complètement transculturel.

M. ARRIVÉ : Merci, je n'ai pas osé le dire sur la liberté du journaliste Jean-Michel mais tu l'as dit à ma place, mais en tout cas c'est une telle évidence.

Le conseil adopte.

Votants : **149**

23h03

Pour : **84**

Contre : **17**

Abstention : **48**

NPPV : **0**

107 – ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DANS LES TERRAINS DE CAMPING-CARAVANING – FIXATION DE LA REDEVANCE 2017

Rapporteur : Monsieur BAUDIN

En vertu de l'article L2333-77 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 1520 du Code Général des Impôts, le Conseil de la Communauté urbaine de Cherbourg, lors de sa séance du 18 février 1978, avait décidé d'assujettir les exploitants des terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes à une redevance calculée en fonction du nombre de places disponibles.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la fixation de la redevance 2017,
- habiliter M. le Maire à prendre toutes dispositions utiles en vue d'en préciser les modalités d'application,
- dire que la recette sera imputée au compte 70612 (ligne de crédit 365) du budget 15.

M. ARRIVÉ : *On va bientôt passer à la dernière délibération. Nous aurons fini le conseil plus tôt que je ne l'aurais cru et je vous en remercie. Il nous reste encore normalement des questions diverses qui ont été posées par la gauche debout, j'ai apporté un certain nombre de réponses par écrit, hier de mémoire, je ne sais pas s'il reste une question.*

Le conseil adopte.

Votants : **149**

23h04

Pour : **139**

Contre : **0**

Abstention : **10**

NPPV : **0**

108 – VALORISATION DES DECHETS VEGETAUX – VENTE DE COMPOST – ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur BAUDIN

Afin de pérenniser le fonctionnement de la plateforme de compostage, il serait opportun de valoriser le compost à des exploitants agricoles et des particuliers.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la fixation des prix suivants :

	Pris sur place			Livraison à moins de 15 km			Livraison de 15 à 30 km
				Possibilité livraison tracteur agricole			Livraison P.L. uniquement
	Jusqu'à 49,9 t.	50 à 99,9 t.	100 t. et +	Jusqu'à 49,9 t.	50 à 99,9 t.	100 t. et +	
	0 % de remise	10 % de remise	25 % de remise	0 % de remise	10 % de remise	25 % de remise	
Compost criblé au diamètre de 30 mm Norme NFU 44 051	4,30 € H.T. la tonne	3,90 € H.T. la tonne	2,90 € H.T. la tonne	6,90 € H.T. la tonne	6,20 € H.T. la tonne	4,70 € H.T. la tonne	11,10 € H.T. la tonne
Compost criblé au diamètre de 15 mm Norme NFU 44 051	10,50 € H.T. la tonne	9,50 € H.T. la tonne	7,10 € H.T. la tonne	13,10 € H.T. la tonne	11,80 € H.T. la tonne	/	17,30 € H.T. la tonne
	Sur commande	Sur commande	Sur commande	Sur commande	Sur commande		

En cas d'humidité supérieure à 50 %, une réduction de 10 % sur les tonnages facturés est effectuée.

- dire que la recette sera imputée au compte 7078 (ligne de crédit 201) du budget 15.

Le conseil adopte.

Votants : **149**

23h06

Pour : **147**

Contre : **0**

Abstention : **2**

NPPV : **0**

M. ARRIVÉ : Nous avons terminé le conseil. Avant de vous dire quelques mots de conclusion, je me retourne vers la Gauche debout, est-ce qu'il vous reste des questions à poser en conseil ou les réponses que je vous ai apportées sont suffisantes ? Bien écoutez, merci.

Mes chers collègues, avant de clore ce conseil, je voudrais saluer l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs des agents de Cherbourg-en-Cotentin qui sont présents, effectivement je vous demande de les applaudir.

Merci à elles et à eux de nous accompagner lors de nos conseils qui souvent finissent tard et je les salue également pour l'implication qui a été la leur en 2016 et qui se poursuivra bien entendu en 2017 et merci à elles et à eux.

Mes chers collègues, mesdames messieurs, chers amis, je voudrais clôturer cette année 2016 en vous remerciant comme je l'ai fait de l'implication qui a été la vôtre. Et puis je voudrais vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année avec un repos probablement bien mérité pour celles et ceux d'entre vous qui vont prendre quelques jours.

Merci à vous toutes et à vous tous et bonnes fêtes à vous.

La séance est levée à 23 h.10

Le Maire,



Benoît ARRIVÉ